

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1789.

Tome troisieme.

I. SEPTEMBRE.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1. Septembre 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Isaïe traduit en François, avec des notes & des réflexions. Par le P. G. F. Berthier. A Paris, chez Mérigot; à Liege, chez Lemarié. 1788. 4 vol. in-8vo. prix 15 liv. relié, & 12 liv. 10 sols broché.

IL est des écrivains dont la destinée est d'avoir une plus grande réputation après leur mort que pendant leur vie, bien différens de quelques-uns qui jouissoient d'abord de la plus grande célébrité, & que chaque année efface & détruit depuis qu'ils n'existent plus. Tel est le P. Berthier. Quoique les ouvrages qu'il a publiés de son vivant, l'eussent fait regarder comme un savant très-distingué, cependant ceux qu'il a laissés & qu'on a mis au jour depuis sa mort, don-

ment de lui une idée bien plus avantageuse ; & nous ne craignons pas d'exagérer en soutenant que la gloire de son nom ira toujours croissant dans la postérité. Cet ouvrage sur *Isaïe*, composé sur le même plan que les *Psaumes* *, mérite l'empressement de toutes les personnes jalouses de s'instruire de notre sainte religion, & de s'animer à la pratique des vertus qu'elle nous inspire & qu'elle nous commande. Il n'y avoit pas d'objet plus digne d'exercer les talens de cet homme célèbre que ces consolantes & magnifiques prophéties.

* 1 Mai
1786, p.
11.

» *Isaïe*, dit l'éditeur dans une très-belle
 » préface, n'est pas le plus ancien des prophètes, mais il est le premier, par le nombre des prophéties que nous avons de lui, par la manière sublime de nous présenter la vérité, & par l'importance des révolutions & des événemens qu'il nous annonce.... Tels sont l'enlèvement des dix tribus & l'extinction du royaume d'Israël ; la défaite miraculeuse de l'armée de Sennachérib ; la délivrance de Jérusalem ; les diverses irruptions des Chaldéens dans la Judée ; la prise & la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor ; la captivité des Juifs à Babylone ; les victoires de Nabuchodonosor sur les Egyptiens, les Iduméens, les Moabites ; le siège & la destruction de Tyr ; la vengeance de Dieu sur Babylone ; la mort de Balthazar ; les conquêtes de Cyrus ; la liberté rendue par ce prince à tous les captifs ; le retour des Juifs dans leur patrie ; leur établissement à Jérusalem, &c. Mais les lumières que

„ l'esprit de Dieu communiquoit à Ifaïe ,
 „ ne se bornoient pas à ces événemens tem-
 „ porels. Aucun prophete n'a prédit plus
 „ clairement & dans un plus grand détail ,
 „ la naissance du Messie , ses travaux , ses
 „ souffrances & sa mort. Aucun n'a peint ,
 „ sous des figures plus brillantes & plus sen-
 „ sibles , & la personne de ce divin Sau-
 „ veur , & ses conquêtes spirituelles , &
 „ l'établissement de son Eglise , & le bon-
 „ heur qu'il réserve dans le ciel à ses fideles
 „ disciples. Ce qui lui a mérité , de la part
 „ de quelques Peres , cet éloge court , mais
 „ énergique : qu'on doit le regarder plutôt
 „ comme un évangeliste , que comme un
 „ prophete. „ (a)

La partie morale de ces prophéties est
 aussi admirable que celle qui présente le ta-
 bleau futur de la religion & de la destinée
 des peuples. On voit encore ici , comme en
 tout ce qui concerne l'instruction & l'insti-
 tution des hommes , combien l'esprit de
 Dieu est supérieur à tout ce que la philoso-
 phie a disserté en cette matiere. „ Les mo-
 „ ralistes profanes ne parlent guere qu'à
 „ l'esprit ; leurs maximes ne vont point jus-
 „ qu'au cœur. Elles étonnent l'imagination.
 „ On les admire peut-être , mais on s'en
 „ tient là , & l'on n'agit pas mieux. Ce n'est
 „ pas ainsi que s'expriment les écrivains
 „ sacrés ; leur style brûlant en quelque sorte ,
 „ échauffe la volonté en même tems qu'il
 „ éclaire l'entendement. Tout est chez eux

(a) *Non prophetiam videtur mihi texere ; sed
 evangelium. Hier. Epist. ad Paulinum.*

„ lumiere & persuasion. C'est qu'instruits
 „ par un plus grand maître dans la connois-
 „ sance des hommes, ils savoient que pour
 „ nous ébranler, pour nous déterminer, il
 „ falloit nous montrer le danger des illu-
 „ sions qui nous séduisent, & commencer
 „ par nous faire craindre les châtimens que
 „ Dieu destine à l'ingratitude & à la re-
 „ bellion, pour nous mener plus sûrement
 „ à l'espérance dans ses miséricordes, & à
 „ l'amour que nous lui devons. „

„ Telle est sur-tout la marche d'Isaïe.
 „ Terrible & touchant tour à tour, son zele
 „ s'anime à la vue de tant d'aveugles, qui
 „ marchent gaiement & à grands pas vers
 „ les plus affreux des précipices. Il les avertit
 „ fortement du péril auquel ils s'exposent,
 „ il s'efforce de les faire entrer dans une
 „ route plus sûre; il leur promet, de la part
 „ du Dieu qui l'envoie vers eux, que leurs
 „ coupables erreurs seront oubliées, & que
 „ s'ils obéissent à sa voix, leur docilité fera
 „ magnifiquement récompensée. „

„ Les auteurs les plus renommés de l'an-
 „ tiquité, ne nous offrent rien de si élo-
 „ quent, de si pathétique; & l'on ne trouve
 „ nulle part une hardiesse si noble, tant
 „ d'images sublimes, de tableaux si frap-
 „ pans, de mouvemens si tendres, une
 „ imagination aussi riche, & tant de variété,
 „ de pureté, d'élégance & de vérité dans
 „ les expressions. „

La marche que le P. Berthier a suivie à l'égard des prophéties d'Isaïe, est comme nous l'avons déjà dit, la même que pour les Psaumes; c'est-à-dire qu'il place d'a-

bord un ou deux versets du prophète en latin, avec la traduction françoise à côté : viennent ensuite les *Notes*, & après les *Réflexions*.

C'est dans les *Notes* que le P. Berthier étale une érudition peu commune, & qu'il se montre l'égal des plus habiles commentateurs, si même il ne les surpasse point. Comme il possédoit parfaitement l'Hébreu, il entre dans de savantes discussions, & il applaudit beaucoup de difficultés; de manière qu'il fait très-bien entendre le sens du texte & l'esprit d'Isaïe, si grand, si noble, si sublime. Mais qu'on ne croie pas que ce soit à l'exemple de certains commentateurs qui se noient dans de vaines & verbeuses dissertations, & qui sont, comme le dit Cujas par un jeu de mots qu'on peut excuser, *in re facili multi, in difficili multi*. Le P. Berthier est clair, & sur-tout précis; ce qui est la preuve d'un bon esprit. Le seul reproche qu'on puisse lui faire c'est (comme nous l'avons déjà observé en parlant des Psaumes *) celui d'être un peu trop *houbi-* * 1 Mai
gantiste, & d'avoir dans les idées de ce hé- 1786, P.
braïfant une confiance qu'elles ne méritent 12.
pas toujours. Peut-être jugera-t-on aussi qu'il s'arrête quelquefois trop à des discussions où le doute & l'ignorance valent mieux qu'une décision. (a)

(a) Comme, par exemple, lorsque dans ce passage *vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur* *, il prétend qu'il s'agit d'un * II. 66.
ver physique; par ce que, selon lui, le feu dont il y * T. 5, P.
est parlé, est *physique* *. Il ignore que plusieurs 41.

Dans les *Réflexions*, le pieux & éloquent auteur se livre à toute l'effusion d'une ame pénétrée des augustes vérités de notre Religion ; il ramene, par les applications les plus heureuses, les prophéties d'Isaïe à l'horreur du vice, aux pratiques de la vertu, à la conduite des mœurs ; il en tire les leçons les plus instructives, & il anime tout d'un style pur, correct, élégant. Quand on n'envisageroit le P. Berthier que sous ce dernier rapport, il auroit toujours un très-grand mérite aux yeux des connoisseurs ; puisqu'on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il est un littérateur du premier ordre : & c'est, il faut en convenir, un bien précieux avantage ; car il ne suffit pas de dire de bonnes choses, il faut savoir les bien dire, & posséder l'art de se faire lire. Or personne ne le possède mieux que le P. Berthier ; & l'incrédule même le plus déterminé, s'il a quelque idée du talent d'écrire, devra lui rendre justice à cet égard.

„ Mais lira-t-on ce commentaire (se
 „ demandel'éditeur) ? Aujourd'hui dès qu'il
 „ s'agit de religion & de piété, tout ce
 „ qu'il y a d'intéressant dans un ouvrage,
 „ semble s'éclipser & disparaître. Si l'auteur
 „ avoit tant de talent que ne nous donnoit-
 „ il, ose-t-on dire, quelque chose de moins

commentateurs ont inféré au contraire que le feu étoit métaphorique, puisque le ver l'étoit. Il est plus sage de dire à l'égard de ces sortes de choses, comme S. Augustin. *Quis ignis, cujusmodi, & in quâ mundi vel rerum parte futurus sit, hominem scire arbitror neminem.* De civit. Dei. l. 20. c. 36. — *Cat. phil.* n. 475.

„ ennuyeux & de plus utile ? Ainsi ce qui
 „ formeroit le mieux notre raison , ce qui
 „ élèveroit , agrandiroit notre ame , ce qui
 „ nous montreroit le danger des passions
 „ qui nous égarent & nous tyrannisent , ce
 „ qui nous présenteroit la vertu avec la paix
 „ & le bonheur qui en font la récompense :
 „ voilà ce qu'on évite , ce qu'on dédaigne
 „ même le plus ordinairement. Puissè l'esprit
 „ divin qui éclaira les prophetes , & auquel
 „ nous résistons sans cesse ; puissè cet esprit ,
 „ nous éclairer nous-mêmes , & nous guérir
 „ de la magie des sens , & de la fascination
 „ de toute bagatelle qui nous tient attachés
 „ à une terre sur laquelle nous ne sommes
 „ qu'un moment , & qui nous empêche ce-
 „ pendant de nous élever , & de penser à
 „ nos destinées éternelles. „



*Observations pacifiques d'un curé. Tome se-
 cond. Contenant la réponse à la nouvelle
 lettre pastorale de l'évêque de Pistoie &
 de Prato, du 18 Mai 1788, & à quel-
 ques autres écrits. Traduites de l'Italien.
 A Paris, & se trouve à Liege chez Tu-
 tot, & Lemarié 1789. 1 vol. in-8vo.*

ON peut juger de l'impression extraordi-
 naire qu'ont fait dans toute l'Italie les
Observations pacifiques, puisque l'évêque de
 Pistoie a cru devoir se justifier par une
 nouvelle *Instruction pastorale* adressée à tous
 les habitans de son diocèse, & que ses par-
 tisans ont répandue par-tout. C'est cette

Instruction pastorale que l'on examine dans ce second tome des *Observations*, dans lequel on trouve la sagesse, la modération la justesse & la solidité de raisonnement que tout lecteur orthodoxe a admiré dans le * 1 Janv. premier *. L'évêque épuise dans son *Inf-*
 1789, p. 8. *truction* tout le dictionnaire des injures ; point d'épithètes odieuses & infames, qu'il ne prodigue à son critique. Point de genre d'exclamation, d'apostrophe, de *pathos* & de lamentation, qui ne soit mis en usage & répété à chaque page (a). Je ne suivrai ni l'auteur des *Observations*, ni monseigneur Ricci dans leurs combats divers. L'ouvrage de l'un & de l'autre étant sous les yeux du public, il est inutile de prévenir son jugement. Mais je ne puis m'empêcher de recueillir une observation importante sur le mariage chrétien. On fait (malgré tout ce que le schismatique de Dominis, Launoi, Tamburini, & le Plat ont disserté sur cet objet), que c'est un point capital de la doctrine catholique, que l'Eglise a un pouvoit direct,

(a) Avant de déployer son éloquence, M. Ricci avoit eu soin d'employer d'autres moyens pour avoir raison. Il a su mettre l'autorité en mouvement. M. Marquetti, auteur des *Observations*, fut banni de sa patrie & ses biens furent confisqués. Voilà comme le charitable évêque a su se faire justice. On voit par là aussi, combien peu l'auteur est obscur, inconnu, anonyme, noms que monseigneur lui prodigue à chaque page; puisque monseigneur le connoit si bien, & l'a si bien désigné à ceux qui devoient le punir. — Moyen simple & péremptoire de savoir, sans entrer en discussion, lequel de deux contendans a raison, 15 Mars 1789, p. 443.

émané de Dieu seul, de constituer des empêchemens dirimans, & qu'avec le S Concile de Trente, tout fidele doit dire *anathème* aux sectateurs du sentiment contraire (a). Mais l'on n'est pas également d'accord sur la question si les princes séculiers ne peuvent pas aussi mettre des conditions qui annullent le mariage. Quoique la commune opinion soit que tout ce qu'ils peuvent en cette matiere ne regarde pas le lien conjugal (lien religieux & sacré, indépendamment du sacrement), mais seulement les effets civils du contrat; il y a cependant des auteurs, parmi lesquels on conte Gerbais, qui leur donne le pouvoir de mettre des conditions à la légitimité même du mariage. Une réflexion très-simple par laquelle on combat ici cette opinion, m'a paru si solide & en même-tems si saillante & si neuve, que je me fais un vrai plaisir de la transcrire. „ Je n'ai pas envie de fatiguer mes lecteurs par une répétition inutile de toutes les preuves sûres & sans nombre de ce point de foi décidé à Trente, & attesté par toute la tradition. Je vous prierai seulement de méditer & de m'éclaircir sur une réflexion que je vous propose. Puisqu'on veut que ce soit un droit inhérent & essentiel à la souveraineté de mettre des empêchemens qui rendent nul le mariage : *Droit que Dieu a accordé aux*

(a) Voyez le Journal du 15 Août 1787, p. 573. Et les citations qui sont dans la note (b), p. 340. 1 Nov. 1787. NB. Cette note est déplacée & doit être à la p. 344. — 1 Août 1788. p. 509.

Paroles
de M.
Ricci.

„ souverains , que J. C. leur a conservé sans
 „ diminution : droit & autorité sacrée qu'ils
 „ ne peuvent jamais céder , diminuer , alié-
 „ ner , parce qu'elle leur a été confiée pour
 „ le bien commun ; puisque les choses sont
 „ donc ainsi , il me vient dans l'idée que
 „ les empereurs Romains ont sans besoin
 „ inondé l'Europe , l'Asie & l'Afrique du
 „ sang de leurs meilleurs sujets , dans l'u-
 „ nique vue d'extirper la religion chrétienne.
 „ Car une seule loi , qui en vertu de leur
 „ droit inhérent & notoire , eût statué que
 „ la profession du christianisme étoit un em-
 „ pêchement dirimant , le mariage suffi-
 „ soit pour faire oublier , à la fin d'une gé-
 „ nération , le nom adoré de J. C. , sans
 „ verser une goutte de sang , sans opprimer
 „ tout l'univers. Les chrétiens eussent dû
 „ renoncer au christianisme , ou s'abstenir
 „ du mariage qui , en vertu de la loi im-
 „ périale , seroit devenu pour eux un sa-
 „ crilege & une incestueuse union. Ainsi
 „ l'Eglise , composée seulement de céliba-
 „ taires , dont la propagation est impossible ,
 „ eût péri dans sa naissance. Que pourriez-
 „ vous opposer à cette difficulté ? Que les
 „ empereurs , dans le cours de trois siècles ,
 „ ont ignoré ce droit , ou qu'ils n'y ont pas
 „ songé , ou qu'ils ont préféré contre l'or-
 „ dre des choses les persécutions & le car-
 „ nage ? Mais qui sont donc les princes
 „ auxquels Dieu a révélé ce pouvoir qu'il
 „ leur avoit donné ? Comment , entre tant de
 „ milliers d'apostats , dans l'espace de trois
 „ cens ans , ne s'en est-il pas trouvé un seul ,
 „ qui , instruit d'un dogme , si évident que

„ ne pas le reconnoître *c'étoit s'aveugler vo-*
„ *lontairement au milieu de la lumiere,*
„ suggérât à César un moyen si facile & si
„ efficace ? Comment l'empereur Julien,
„ élevé dans les mêmes écoles, imbu des
„ mêmes principes que les Basile & les Gré-
„ goire ; Julien, un homme de tant de
„ génie & d'étude, si bien instruit dans la
„ religion à laquelle il renonça, qu'il pou-
„ voit prendre à tâche de la combattre,
„ même par sa plume, & d'engager les meil-
„ leurs auteurs ecclésiastiques de son tems
„ à lui répondre ; comment, dis-je, cet
„ empereur n'a-t-il point usé d'un moyen
„ si doux & si conforme à son plan de dé-
„ truire le christianisme sans verser du sang ?
„ Supposons que tous ceux qui professoient
„ la religion du Galiléen, fussent déclarés
„ inhabiles à contracter un mariage légitime :
„ ce seul & simple édit de l'apostat
„ eût effectué dans un moment ce que n'a-
„ voit pu faire le fer des Dioclétien & des
„ Maximin. Parcourez ainsi l'histoire des
„ siècles ; appliquez cette idée aux empe-
„ reurs Ariens & Iconoclastes, aux protes-
„ tans d'Allemagne, au long & cruel regne
„ de la reine Elizabeth, & figurez-vous,
„ quelles pertes eût pu causer au catholi-
„ cisme une seule loi sur les mariages. Cette
„ évidence dont vous parlez n'est donc
„ qu'une chimere, & ce dogme a été ignoré
„ dans toute l'Eglise, jusqu'au tems de
„ Launoi, de de Dominis ; & ce sera un
„ dogme que Dieu aura révélé à ces doc-
„ teurs, ou qu'ils auront fabriqué. Quoi !
„ si J. C. eût donné aux princes le pouvoir

„ d'annuller les mariages ; pouvoir qui à
„ chaque instant pouvoit tourner à la des-
„ truction de son Eglise ; il s'enfuivroit
„ qu'il a réuni dans son plan des principes
„ contradictoires qui se détruisent mutuel-
„ lement : car, d'un côté, il eût voulu
„ que nulle force humaine ne pût faire ces-
„ ser son regne spirituel sur la terre ; & d'un
„ côté, il eût permis que tous les souve-
„ rains eussent le moyen de le ruiner de
„ fond en comble, dès qu'ils l'auroient
„ voulu. Il auroit institué des sacremens
„ dans son Eglise, comme des sources iné-
„ puisables de ses graces, & il auroit dé-
„ pendu de la volonté d'un seul homme de
„ les tarir tout d'un coup. Puisqu'il est donc
„ impossible de soupçonner même que la
„ sagesse éternelle ait pu tomber dans une
„ absurdité si palpable, il est évident, en
„ supposant, comme vous êtes contraint
„ de le faire, la perpétuité de l'Eglise, &
„ la nature intrinsèque du sacrement, que
„ Dieu ne peut avoir accordé aux princes
„ de la terre aucun pouvoir sur la validité
„ du mariage. Et il ne vous serviroit de
„ rien de dire que les empereurs païens ou
„ les princes hérétiques ne pouvoient user
„ de ce pouvoir au désavantage de la re-
„ ligion chrétienne ou de l'Eglise catholi-
„ que. Car si ce droit leur appartenoit en
„ effet, ils auroient pu s'en servir toujours,
„ si non licitement, du moins validement ;
„ & la défense seroit toujours tombée indi-
„ rectement sur la validité du sacrement ;
„ de sorte que les chrétiens, selon les prin-
„ cipes mêmes de leur religion, eussent été

„ obligés d'obéir & de préférer une férité
 „ destructive à un manifefte concubinage. „
 Nous citerons encore le paffage fuivant où
 l'on répond à cette demande de M. Ricci:
Quelle erreur ai-je enseignée, quelle eft la
vérité catholique dont j'ai été en doute?
 „ Comme s'il étoit impoffible, répond l'au-
 „ teur des *Observations*, de faire un faux
 „ pas, fans tomber précifément dans l'hé-
 „ réfie, & que perfonne ne pût être inquiété
 „ ou repris, à moins qu'il ne fût un héré-
 „ tique formel. La fuation d'un évêque
 „ fera bien commode, quand il fera réduit
 „ à s'écrier pour fa justification: *quelle vé-*
 „ *rité ai-je combattue?* Ne peut-on mériter
 „ une juftte réprimande que pour avoir en-
 „ feigné des erreurs? Cela fupposé, mon-
 „ feigneur, on pourroit encore vous fati-
 „ faire, fi l'on vouloit procéder dans les
 „ difputes avec l'ancienne fimplicité. Vou-
 „ lez-vous favoir, pourroit-on dire, quelles
 „ erreurs vous avez adoptées & enseignées?
 „ En voici tout d'un coup cent & une,
 „ condamnées expreffément dans les *Ré-*
 „ *flexions morales* fur le Nouveau-Testa-
 „ ment, par une bulle du premier fiede,
 „ univerfellement reçue dans l'Eglife catho-
 „ lique. Vous demandez: quelle eft votre
 „ héréfie? Les propofitions de Bajus, de
 „ Janfenius, d'Eybel, de Richer, de Du-
 „ pin, &c., répandues dans les livres con-
 „ damnés que vous appelez d'excellens ou-
 „ vrages, & que vous avez donnés à votre
 „ troupeau pour une bonne pâture. Mais
 „ vos amis ont voulu peut-être qu'on vous
 „ parlât ainfi, pour tirer la difpute en lon-

„ gueur, & pouvoir chicaner de nouveau
 „ sur des matieres déjà définies, selon la
 „ coutume invariable des novateurs, afin
 „ de n'avoir jamais à dire avec S. Auguf-
 „ tin, que la difpute est finie : *caufa finita*
 „ *eft*. Auffi-tôt que je me fuis apperçu de
 „ votre deffein, je me fuis propofé ferme-
 „ ment de ne pas embraffer un champ fi
 „ vaste où la matiere de parler ne manque
 „ jamais à un efprit indocile. Je cherchai
 „ à vous preffer par des argumens fonda-
 „ mentaux qui allaient au fait & vous mif-
 „ sent dans le tort indépendamment d'une
 „ infinité de difcuffions particulieres ; je
 „ m'efforçai de traiter la queffion de ma-
 „ niere que peut-être vous ne vous seriez
 „ pas tiré d'affaire fi dévotement, fi vous
 „ euffiez voulu vous attacher au nœud de
 „ la difficulté, fans vous donner carriere
 „ dans des préfaces générales & étrangères
 „ au fujet. Tout ceci au refte pourra caufer
 „ de l'admiration à ceux qui vous enten-
 „ dent parler avec une fi grande onction,
 „ & ne favent pas très-certainement que
 „ c'eft à vos foins principalement qu'eft due
 „ la nouvelle édition de Machiavel même.
 „ En quel abyme ne faut-il pas qu'on tom-
 „ be, quand on a perdu la vraie lumiere ! „
 A la fin de l'ouvrage on trouve une
 addition importante touchant le mariage,
 c'eft à peu près la même qui a déjà
 paru à la fin de *l'Apologie du mariage chré-*

* 1 Fév. tien *. On ne fauroit trop reproduire les
 1788, p. raifons oppofées à un fyftême auffi antimoral
 169. qu'antifocial, qu'on a voulu introduire par
 des fophifmes & par la violence.

Voyage en Barbarie, ou lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 & 1786, sur la religion, les coutumes & les mœurs des Maures & des Arabes-Bédouins; avec un Essai sur l'histoire naturelle de ce pays, par M. l'abbé Poiret. A Paris, chez J. B. F. Née de la Rochelle; à Liege, chez Lemarié, 1789, 2 vol. in-8vo. prix 7 liv. 10 sols.

CE voyage est celui d'un homme très-instruit dans l'histoire, la géographie, la physique, & sur-tout dans l'histoire naturelle, sur lesquelles il donne des détails amples & curieux. Sa manière d'écrire est pleine d'intérêt, élégante sans prétention, & de cette simplicité noble qui est le langage de la raison. Le tableau qu'il fait de l'état actuel des provinces d'Afrique, autrefois peuplées & florissantes, est bien propre à occuper les réflexions du vrai philosophe. „ Cette partie de l'Afrique septentrionale, connue „ aujourd'hui sous le nom de Barbarie, habitée successivement par les Carthaginois, „ les Romains, les Maures, les Arabes & „ les Turcs, a été le théâtre de plusieurs „ grandes révolutions, le siège de deux puissans empires, la patrie d'un peuple industrieux & commerçant, & le berceau de plusieurs hommes à jamais célèbres. „ C'est dans ces contrées, aujourd'hui presque incultes & désertes, que l'on se sent „ vivement pénétré du néant des grandeurs humaines: à peine peut-on y retrouver.

„ même avec le secours des meilleurs géo-
 „ graphes de l'antiquité , la place des villes
 „ les plus renommées. La fureur guerrière,
 „ plutôt que la faux du tems , n'a fait qu'un
 „ monceau de ruines d'un grand nombre
 „ de villes riches & peuplées. L'agriculture,
 „ le commerce & les arts sont restés ense-
 „ velis sous les débris des empires ; le des-
 „ potisme & l'ignorance qui leur ont suc-
 „ cédé , ont converti en un vaste désert le
 „ plus beau pays de l'univers. „

L'état physique de l'intérieur de la Bar-
 barie est un phénomène géographique bien
 extraordinaire ; & qui du premier abord ne
 présente qu'un groupe de paradoxes , quoi-
 que rien ne soit plus réel. „ L'intérieur &
 „ le plus grand espace de ce vaste pays est
 „ occupé par les déserts de Barca & de Sa-
 „ raa , qui ne sont que d'immenses plaines
 „ d'un sable stérile & brûlant , où le voya-
 „ geur ne s'engage que rarement , & jamais
 „ sans danger. Outre le défaut de four-
 „ ces & des alimens de bouche , il s'éleve
 „ de tems à autre , dans ces contrées , des
 „ vents impétueux , qui forment de ces fa-
 „ bles une mer agitée , plus dangereuse que
 „ les flots perfides de l'Océan. Au milieu
 „ de ces derniers , le pilote n'est jamais sans
 „ espoir ; mais dans les déserts de l'Afri-
 „ que , le voyageur n'attend son salut que
 „ de la prompte cessation des vents. S'ils
 „ durent , les caravanes les plus nombreu-
 „ ses sont bientôt ensevelies sous des mon-
 „ tagnes de sable qui s'avancent par ondu-
 „ lations comme les vagues d'une mer en
 „ fureur. Sous ce ciel aride & brûlant , la

„ nature bouleversée , change de face à cha-
 „ que instant. Là existe une montagne où
 „ quelques heures auparavant , l'on voyoit
 „ une plaine uniforme & sablonneuse : d'au-
 „ tres fois les montagnes les plus élevées
 „ deviennent le jouet des vents ; dispersées
 „ dans les airs , elles laissent à découvert
 „ l'horifon qu'elles bernoient par leur iné-
 „ galité. Ailleurs les vents déchainés ou-
 „ vrent des abymes au milieu de ce sol
 „ mobile , & forment des gouffres plus dan-
 „ gereux que ceux de Caribde & de Scylla.
 „ Sans cesse trompé par l'aspect des lieux ,
 „ le voyageur ne peut se reconnoître que
 „ par la situation des astres , ou par la dé-
 „ clinaison de l'aiguille aimantée. Ces con-
 „ trées seroient absolument inhabitables , si
 „ de distance à autre il ne se trouvoit quel-
 „ ques chaînes de montagnes d'où sortent
 „ plusieurs sources d'eau , qui se répandant
 „ dans les plaines des environs , les ferti-
 „ lisent , & offrent aux habitans de ces lieux
 „ un asyle frais & tranquille (a). Le pal-

(a) „ Ces lieux habitables que l'on rencontre dans le désert , forment autant d'illes au milieu d'une mer de sable. La plupart de ceux qui les habitent sont entièrement séparés du reste de l'univers. N'ayant jamais vu d'autres hommes que leurs compatriotes , d'autres terres que les sables brûlans qui les environnent , ils doivent se regarder comme seuls sur la surface du globe , & croire que les limites du monde habitable sont celles de leur pays. Quelques-unes de ces illes sont connues par les caravanes , auxquelles elles présentent un lieu de rafraichissement & de repos ; mais combien resteront ignorées jusqu'à la fin des siècles ! Celles qui se trouvent du côté de l'Égypte ont été appellées *Oasis* par les anciens

„ mier est l'arbre qui croît le plus volontiers
 „ dans ces déserts ; il fournit une grande
 „ abondance de dattes , & une liqueur vi-
 „ neuise que les naturels du pays recueil-
 „ lent avec soin ; mais cette liqueur , que
 „ l'on obtient par une forte incision , épuise
 „ l'arbre & le dessèche. „



Instructions familières sur les fêtes de l'année, les solemnités, les différens tems de l'avent, du carême, de pâques &c. & les cérémonies particulières dont l'église y fait usage. Ouvrage également utile aux familles chrétiennes, aux écoles & aux catéchistes. par Mr. l'Abbé Janson, ancien curé du diocèse de Besançon, directeur d'une communauté de carmelites à Paris.

Si quando habebitis... dies festos... canetis tubis super holocaustis & pacificis victimis, ut sint vobis in recordationem Dei vestri. *Numer. X. 10.*

A Paris chez Lesclapart ; à Liege chez Lemarié, un vol. in 12. Prix 2 liv.

IL n'est pas possible de composer en fait de Religion & de piété, un livre plus utile, & d'un usage plus général & plus continuel.

géographes. L'Ammonie étoit de ce nombre : mais à mesure que le culte de Jupiter Ammon a perdu son crédit. l'on a cessé d'y faire des pèlerinages. Insensiblement le chemin de l'Ammonie a été oublié. Personne n'a osé entreprendre de le chercher à travers des déserts brûlans ; d'où il est résulté que depuis plusieurs siècles l'on ignore si l'Ammonie a encore des habitans. Cette Oasis ne nous est plus connue que de nom. Il en est de même de beaucoup d'autres, qui sont rentrées pour toujours dans l'oubli. „

L'auteur, versé dans plus d'un genre de connoissance, érudit profond, théologien exact, homme de lettres éclairé & éloquent *, fait se proportionner à tous les lecteurs; & dans ces *Instructions* sur-tout, il s'est tenu scrupuleusement à la portée du peuple, en même-tems qu'il ne s'écarte point de la dignité de réflexions & de langage qu'exige l'importance des objets qu'il traite. C'est une espece de catéchisme liturgique, qui ne sauroit être trop répandu. Il peut contribuer beaucoup à conserver ce qu'il y a encore d'esprit de christianisme parmi le peuple, & à arrêter les progrès de l'impiété qui déjà gagne les artisans & les rustres. Enfin, dans un tems où l'esprit d'innovation ne respecte rien, il maintiendra le respect, dû aux rits, solemnités & antiques institutions de l'église catholique. Voici le compte que le judicieux & zélé auteur rend de son propre ouvrage; nous n'en pouvons pas donner d'idée plus juste. » Au lieu de traiter dans les instructions familiares que nous présentons aux familles chrétiennes, les mysteres ou les fêtes d'une maniere abstraite, sans les tourner à la morale & à la pratique, ou de nous en tenir pres-que uniquement à la pratique & à la morale, en perdant les sujets de vue, nous nous sommes appliqués à garder un juste tempérament entre ces deux extrémités. » Ainsi nous avons pris soin de donner à chaque mystere tout l'éclaircissement convenable, & d'y joindre en même-tems une moralité toute fondée sur le mystere même, en sorte que l'un se trouvât tel.

* 15 Juin
1789, p.
259.

” lement assorti à l'autre , que le mystere
 ” servit de preuve à la morale , & que la
 ” morale fût une juste conséquence du mystere. ”

” En second lieu , nous avons tâché d'entrer dans le véritable esprit de chaque
 ” solemnité & de chaque fête , & des usages particuliers que l'Eglise pratique en
 ” ces saints jours ; de nous en faire une image conforme à cette idée. Ainsi en traitant les mysteres , nous nous sommes proposé pour objet leurs fins principales , les desseins que Dieu y a eus en vue , & qu'il importe davantage de connoître ; celles de ses adorables perfections qu'on y découvre , les avantages qui nous en reviennent , les dispositions nécessaires pour les célébrer dignement ; les effets de grace & de salut qu'ils doivent opérer en nous. ”

” Enfin nous avons expliqué les principales cérémonies dont l'Eglise fait usage dans les solemnités & les fêtes particulières , afin qu'instruits de leurs différentes significations , les fideles pussent en retirer les fruits d'édification & de ferveur que l'église a prétendu leur faire recueillir , en les instituant. ”



Explication succincte des devoirs propres à chaque état de la société naturelle & civile, tirée du développement qu'en a fait le Conférencier d'Angers, pour servir principalement aux personnes séculières qui composent ces états. Par M. l'abbé Janson, ancien curé au diocèse de Besançon. A Paris, chez Gueffier; à Liege, chez Lemarié, 1788. Prix 3 liv.

LES Théologiens & les jurifconsultes qui ont écrit sur les matieres de la morale & du droit, n'ont rien négligé pour répandre la lumiere sur chacun de ces objets. Mais les ouvrages volumineux où leurs instructions à cet égard se trouvent jointes à une multitude de sujets d'une espece toute différente, sont-ils de la compétence de la plupart des personnes fixées dans les états de la société naturelle & civile ?

On trouve, il est vrai, dans les Conférences d'Angers le développement des devoirs particuliers de ces états; mais outre que cette explication fait partie d'un ouvrage qui dans la totalité renferme une multitude d'objets qui sont étrangers aux obligations de la plupart des états séculiers, les instructions qui dans cet ouvrage sont analogues aux devoirs de ces dernières professions, y sont réunies aux enseignemens qui regardent les obligations des personnes dévouées au culte public & au service de Dieu; & l'on sent bien que la connoissance de ces obligations n'est point nécessaire aux

personnes qui ont choisi une profession dans l'ordre de la société naturelle & civile. On souhaitoit donc un ouvrage particulier qui présentât d'une manière succincte les devoirs des états qui concernent l'homme vivant en société ; & c'est cet ouvrage que nous donne M. l'abbé Janson, exécuté d'une manière digne de son zèle & de ses lumières.



Fastes de l'ordre de Malthe selon la série chronologique des grands-maîtres &c. A Paris, chez Bailly, 1789. in-fol.

JE reviens sur cet ouvrage, pour tempérer un peu l'éloge que j'en ai fait dans le Journal du 1 Août, p. 494. Le langage religieux qui y règne, m'avoit fait une espèce d'illusion, dont une lecture plus réfléchie m'a fait revenir. Par exemple, qui ne seroit pas édifié de lire dans un ouvrage du tems, annoncé avec toute l'emphase philosophique, le passage suivant. „ La révolution de plusieurs siècles amena un ordre „ de choses ineffables, & digne sans doute „ de nos respects religieux. Jésus naquit & „ mourut pour servir tout à la fois de le- „ çon & d'exemple ; & le christianisme „ en modifiant le culte mosaïque, rappro- „ cha les hommes de cette loi naturelle, „ de laquelle toutes les autres découlent „. Cependant ce passage bien approfondi, contient des assertions au moins équivoques. *Jésus mourut pour toute autre fin que pour servir de leçon & d'exemple. Les Sociniens*

ne trouveront rien à redire à l'affertion de nos deux auteurs. Et puis *ce rapprochement de la loi naturelle, dont le culte Mojaïque nous avoit fans doute éloignés, puisqu'il a fallu le modifier; & enfin, l'évangile qui n'est que le rapprochement (peut-être vouloit-on dire la perfection) de la loi naturelle, & qui par conséquent vaut beaucoup moins que la loi dont il tâche de se rapprocher.*

Avec cela, j'ai vu des plaintes sur la *dévotion crédulité* de l'abbé Vertot, qui cependant ne péchoit pas par excès dans ce genre, mais qui malheureusement étoit *un homme d'Eglise*, ce qui donne de grands chagrins à nos auteurs. Pour s'en consoler, ils entrent dans des détails un peu galans sur les noces des Grecs & autres objets, aussi étrangers aux *Fastes de Malthe*, qu'à l'histoire naturelle de la Sibérie.

Si on confidère que c'est ici la *première livraison*, on pourra croire qu'elle est rédigée avec une circonspection qui ne durera pas toujours, & que les auteurs seront plus à leur aise lorsque la souscription sera remplie. Il est conséquemment prudent d'attendre, pour voir comment les choses tourneront. Et dans tous les cas, je m'en lave les mains, priant mes lecteurs de *tenir que je n'ai rien dit.*





Les délices de la religion , ou le pouvoir de l'évangile pour nous rendre heureux. Par M. l'abbé Lamourette , docteur en théologie , de l'académie royale des belles-lettres d'Arras. A Paris , chez Merigot ; à Liege , chez Lemarié , 1 vol. in-12. prix 2 liv. relié.

LE ton de modestie , d'une bonne volonté sans prétention & sans parure , prévient en faveur de cet ouvrage. „ J'ai „ eu dessein , sage lecteur (dit M. L. dans le „ *Discours préliminaire*) de vous donner „ un bon livre ; c'est à-dire , un livre qui „ fût propre à vous rendre meilleur & plus „ heureux. J'ai puisé mes idées & mes principes dans les sources pures de l'évangile. „ Ce n'est que par cette circonstance de „ mon travail , que j'ose penser vous avoir „ salutairement servi , & m'attendre que „ vous rendrez justice à la solidité & à la „ douceur des moyens que j'indique pour „ acquérir le seul bien réel qui soit en ce „ monde ; savoir , le contentement de l'ame „ & le repos du cœur. Cet ouvrage n'est „ ni un livre ascétique , ni une production „ philosophique ; mais il participe de l'un „ & de l'autre caractère , en ce que les lumières de la saine raison & de l'expérience y viennent fortifier les considérations de la foi , & que la voix de la nature s'y joint à celle de l'évangile , pour nous faire recevoir , adorer & pratiquer ,

„ ce qui nous a été proposé par le premier
 „ sage qui nous ait appris distinctement
 „ pourquoi nous sommes, & ce que nous
 „ ferons devenus, lorsqu'il n'y aura plus
 „ d'univers. „

On comprend qu'il ne peut rien y avoir
 de bien neuf dans un ouvrage de cette na-
 ture ; ce sont au contraire les idées neuves
 que l'auteur est dans le cas de combattre.
 Il y a cependant un certain ton de naïveté
 & d'une négligente bonhomie qui donne je
 ne fais quel intérêt piquant à des pensées
 d'ailleurs ordinaires. Je citerai cet exemple.
 „ On ne s'étonnera pas de voir un enten-
 „ dement trivial & commun, reprocher à la
 „ religion de renfermer des mysteres. Celui
 „ qui n'a ni énergie, ni élévation, ni cette
 „ force de saisir un système dans la totalité
 „ & la correspondance de son spectacle, ne
 „ voyant que des coins & des lambeaux là
 „ où regne la plus harmonieuse unité, ajoute
 „ encore à l'obscurité des choses divines,
 „ la confusion de ses propres pensées. Com-
 „ ment ne passeroit-il pas sa vie à quereller
 „ les vérités de la foi, lui qui trouve des
 „ difficultés à tout, & qui est accoutumé à
 „ prendre par-tout son défaut d'idées &
 „ d'intelligence, pour les bornes de la pos-
 „ sibilité des choses ? Mais lorsqu'on voit
 „ toutes les vérités mystérieuses correspon-
 „ dre entre elles d'une maniere si frap-
 „ pante, tenir toutes à un même dessein
 „ profond & éternel, & présenter dans le
 „ concert & le rapport qui les lie les unes
 „ aux autres, l'ensemble le plus majestueux,
 „ le plus riche, le plus ravissant ; lorsqu'on

„ les voit jeter du fond même de leurs im-
 „ pénétrables abymes, les plus vifs éclats
 „ de lumière sur ce qu'il nous importe le
 „ plus d'éclairer & de connoître ; qui n'est
 „ forcé d'avouer que ces mylteres, à qui
 „ l'on reproche leur obscurité, dissipent des
 „ ténèbres mille fois plus redoutables à la
 „ raison humaine, & plus funestes au repos
 „ de notre curiosité, que toutes celles dont
 „ ils sont couverts eux-mêmes, & que la
 „ vraie philosophie, non plus que les vraies
 „ vertus, ne se trouve que dans la religion ? „

On découvre par-tout les vues sages & chrétiennes de l'auteur. C'est dommage que par certaines phrases complimenteuses & d'une politesse aussi inutile que peu raisonnable, il ait voulu ménager en faveur de son livre, de sa personne peut-être, les distributeurs de la célébrité. „ Qu'un philosophe, dit-il, ne puisse gagner sur lui de croire au christianisme, il faut le plaindre sans cesser de l'estimer „. Dans des hommes instruits, nés d'ailleurs chrétiens & élevés dans les maximes de la foi, l'incrédulité est l'effet certain de la perversion de l'esprit ou de la corruption du cœur. Et M. Lamourette, veut qu'on ne cesse d'estimer les hommes atteints de ce mal. Il me semble qu'il y a là un peu de galanterie, & qu'en tous les cas ce n'est pas la doctrine de celui qui disoit : *Etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.* Luc. 9.

Quoique le nom de l'auteur ne soit pas celui de la force, je voudrois cependant par rapport aux choses très-bonnes qu'il dit, réparer en quelque sorte & compenser celles

qui ne font pas également bonnes. Pour obtenir ce louable but , au moins en partie , je transcrirai ce qu'il cite d'un certain ouvrage prétendument turc (*Lettres d'Osman*) , où il y a une énergie qui ne se trouve pas dans ses complimens. » L'homme le plus » juste , dit le musulman supposé , est à mes » yeux , le plus savant... Comment ne ferait-on pas malheureux , lorsqu'on analyse » seulement pour douter ? Il est bien plus » doux de croire. L'état d'un homme persuadé & fidele à ses principes , est une » béatitude anticipée. Par exemple , les chrétiens en goûteroient les délices , s'ils » avoient , en général , plus de foi dans » leur culte , & plus de courage pour s'y » soumettre : car leur loi met en précepte » le repos de l'esprit & la confiance du » cœur. Les recherches philosophiques n'opèrent pas si bien. Cette religion fait le » bonheur de ceux qui en sont vraiment » pénétrés. Ils jouissent à tout moment de » l'objet de leurs desirs , sans craindre qu'il » s'y refuse... Jamais accablés par les douleurs , jamais troublés par les chagrins , ils les reçoivent comme des faveurs de leur prophete , & lui en offrent le sentiment : plus il est vif , plus ils le croient méritoire. Si le bonheur est sur la terre , je le crois réservé à des gens qui méprisent tout ce qui les éloigne de l'objet de leur amour , qui ne s'occupent que de lui , & rapportent tout à lui ; qui ne souffrent point les tourmens de la jalousie ; & métamorphosent leurs peines en plaisirs , en les regardant comme un moyen de lui

„ plaire. N'examinons pas leur ivresse ; mais
 „ convenons qu'elle leur procure une féli-
 „ cité réelle. Si je n'étois pas né musulman ,
 „ je voudrois être chrétien enthousiaste ;
 „ je suis même surpris de n'en pas voir
 „ davantage parmi eux. Cette observation
 „ me confirme dans l'opinion , que l'homme
 „ entend mal ses intérêts , quand il cherche
 „ le bonheur hors de lui-même ; c'est-à-
 „ dire , lorsqu'il se distrait de la contem-
 „ plation de l'Eternel. ,,



*Le Voyageur François , ou la connoissance
 de l'ancien & du nouveau monde , tomes
 29 & 30. Voyage de France , mis au jour
 par M. D. A Paris , chez Moutard ; à
 Liege , chez Lemarié , 1789. 2 vol. in-12.
 prix 6 liv. rel.*

ON fait que les 26 premiers volumes de
 cet ouvrage sont de l'abbé de la Porte ,
 qui à la mort s'est , dit-on , sincèrement
 repenti de toutes les sottises dont il l'avoit
 rempli. M. l'abbé de Fontenai , auteur du
Journal général de France , en a donné en-

* 15 Dé-
 cembre
 1782 , p.
 549.

suite deux volumes *. En voici deux d'une
 autre main. Le premier est presque entière-
 ment rempli d'un abrégé de l'histoire de
 France. Ce hors d'œuvre m'a si étrange-
 ment prévenu contre le nouveau continua-
 teur , & pénétré en même tems d'une telle
 pitié envers le peuple des lecteurs qu'on
 trompe tous les jours par les titres , les
 annonces , les *prospectus* , & autres artifices

de librairie, que je me suis arrêté tout court, sans lire plus avant & sans pouvoir dire ce qu'on trouvera dans ces deux volumes. Je prévois seulement que ce *Voyage de France*, conduira fort loin parce que ces deux volumes ne traitent encore que de la Provence.

P. S. Ayant trouvé un moment de loisir pour parcourir ces deux volumes, je crois m'être assuré que l'auteur n'est pas du nombre des corrupteurs de l'histoire. Il n'est pas assez instruit, pour réfuter le mensonge, mais il ne l'adopte pas aisément. Il rejette très-sagement quelques relations de Fleury, de Villaret &c. En général son ton n'est pas celui des écrivailleurs du tems.



L'Art de conduire & régler les pendules & les montres, par F. Rosset, horloger à Luxembourg. A Luxembourg, chez la veuve de J. B. Kleber, & chez Lequeureux, libraire près de la porte-neuve, 1789. 1 vol. in-16. 15 sols de France.

L'AUTEUR de ce petit ouvrage donne au public plus qu'il ne promet. Ce n'est pas seulement *L'Art de régler les pendules & les montres*, c'est un traité théorique & pratique de l'horlogerie, où l'on ne trouve sans doute pas tous les secrets de cet art, mais où l'on voit rassemblés plusieurs notices aussi exactes qu'intéressantes, tant pour connoître, distinguer les bonnes montres, que pour bien les diriger. Le style de l'auteur est un peu embrouillé, ses constructions gênées & quelquefois interrompues; mais le fond des

choses est aisément saisi par des lecteurs intelligens. Voici, comme il s'exprime sur la forme & la grandeur des montres. „ Pour
 „ avoir une montre qui soit constamment
 „ bonne, même en passant entre les mains
 „ d'un ouvrier médiocre, il faut qu'elle soit
 „ d'une grosseur moyenne, & éviter l'ex-
 „ trême petitesse, de même que ces larges
 „ & plates qui sont à présent en vogue.
 „ Les petites peuvent à la vérité aller aussi
 „ bien qu'une montre ordinaire, mais com-
 „ me les petites montres sont infiniment plus
 „ difficiles à exécuter, le nombre des bonnes
 „ en est très-petit; elles sont d'ailleurs plus
 „ sujettes à être estropiées par les ouvriers
 „ qui les raccommodent. Quant aux larges
 „ qu'on appelle à *la Figaro*; on en recon-
 „ noitra bientôt l'abus, pour la raison que
 „ les roues en sont grandes, & par consé-
 „ quent pesent à tourner, & que le moteur
 „ ou grand ressort étant bas à cause qu'elles
 „ sont plates, se trouve ne pas avoir une
 „ force suffisante, proportionnée à l'ou-
 „ vrage. „





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 8 Juillet*). M. de Heidentam, ministre de Suede s'est donné beaucoup de peine depuis quelque tems pour faire ratifier par le nouveau Sultan le traité d'alliance & de subside qu'on assure avoir été conclu dans les derniers jours du regne d'Abdul-Hamed entre la Porte & la Suede. Le ministere Ottoman, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, semble avoir cherché jusqu'ici les moyens de retarder la ratification dudit traité, sur les suggestions qu'on croit lui avoir été faites de la part du parti opposé à celui de la cour de Stockholm, qui en représentant les efforts impuissans de la Suede pour opérer une diversion vraiment utile à la Porte-Ottomane, tâchoit de rendre inutiles les démarches de M. de Heidentam. Mais on apprend que ce ministre vient d'obtenir des réponses si favorables, qu'on ne doute pas que cette ratification n'ait lieu dans la quinzaine. Ceux du parti des deux cours impériales disent que l'ambassadeur de Suede, pour parvenir à son but, avoit déclaré que si la sublime-Porte différoit plus long-tems à remplir ses engagemens vis-à-vis de son maître, toutes les forces de la Suede, tant

de terre que de mer cesseroient d'agir offensivement contre l'ennemi commun, & que sa cour trouveroit bien le moyen de faire sa paix particulière avec la Russie. Mais ce n'est là qu'une conjecture fondée sur le bruit qui a été généralement répandu ici ces jours derniers, que M. de Heidenstam, dans une conférence qu'il avoit eue avec le Reis-Effendi avoit parlé avec tant de fermeté qu'il avoit enfin ébranlé l'irrésolution de ce ministre, & en avoit reçu la promesse dont il s'agit.

Les ambassadeurs de France & d'Espagne ont de nouveau employé les bons offices de leurs cours en faveur d'une réconciliation, en représentant à la Porte combien l'élargissement du ministre Russe détenu aux Sept-Tours pouvoit contribuer à un ouvrage aussi salutaire ; mais il ne paroît pas que le ministère Ottoman ait eu égard à cette nouvelle tentative de la maison de Bourbon : l'élargissement de M. de Bulgakow a été refusé net, & pour ce qui regarde le fond de l'affaire, on prétend que les ministres de S. H. ont déclaré que la sublime-Porte n'étoit point éloignée d'entrer en négociation séparément avec la maison d'Autriche, si celle-ci pouvoit pour préliminaires les 2 articles suivans, savoir, 1^o. que toutes les choses seroient remises dans le même état où elles étoient à l'époque du 9 février 1788. 2^o. Que les Allemands renonceroient à jamais à toute liaison avec les ennemis naturels de l'empire Ottoman. Quelque incroyables que puissent paroître ces propositions, on n'en est pas moins persuadé ici qu'elles ont été faites en

réponse aux nouvelles instances des deux susdits ambassadeurs.

Nelîf-Effendi, dépouillé, comme nous l'avons dit, de la brillante charge de grand-vizir, étant revenu ici du camp, par ordre de sa hauteesse, reçut d'abord les arrêts dans son palais; quelques jours après, on lui intima, que tous ses biens, évalués à 20,000 bourses ou 2 millions de ducats, étoient confisqués au profit du trésor. Cette sentence ne fut que le prélude d'un sort plus cruel: le 19 Juin il reçut ordre de se rendre au palais du Kaimacan; mais à peine fut-il arrivé à la porte de ce dernier, que des gardes impériales, suivies d'un bourreau, le saisirent & lui firent trancher la tête. Cette tête resta exposée pendant 3 jours avec l'inscription: *voilà le sort réservé aux traîtres de leur souverain*. Son frere, sa mere, ainsi que sa femme, furent arrêtés peu après & condamnés à la question, pour qu'ils donnaissent un état exact des richesses du décapité. On accuse cette famille, qui avoit les bonnes graces d'Abdul-Hamed, d'avoir tenté d'empoisonner le sultan regnant. D'autres croient que l'affaire de Lugocs fait une partie des accusations formées contre le vizir, & qu'on le taxe de s'être laissé gagner pour ne pas poursuivre une victoire certaine.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 25 Juillet). Nous attendons avec impatience des nouvelles d'Oczakow; on ne croit pas ici que les Turcs puissent réussir devant cette place, & en tout cas l'on est persuadé que le siege traîneroit

en longueur. — Les Suédois ont eu quelque avantage sur un corps de 4 mille hommes, mais ils n'ont pu approcher encore de Friderichsham. — On nous avoit annoncé une victoire remportée sur la flotte Suédoise le 26 du mois dernier ; mais l'on fait aujourd'hui que c'est une affaire indécise, dont les deux parties s'attribuent l'honneur. — La santé de l'impératrice, dérangée depuis quelque tems, paroît donner de l'inquiétude.

On apprend de l'armée que le général en chef baron d'Elmpt vient de quitter brusquement le commandement du corps d'armée qui étoit sous ses ordres. Ce général qui, depuis près de 40 ans sert la Russie avec la plus grande distinction, eut le malheur, pendant la dernière campagne qu'il fit sous les ordres du maréchal de Romanzow, de perdre l'ouïe par un boulet de canon qui passa trop près de sa tête. Cet accident l'obligea, l'hiver dernier, à demander son congé. Mais l'impératrice, ne voulant pas perdre dans les circonstances actuelles un général tel que le baron d'Elmpt l'engagea à rester dans son service : la volonté de sa souveraine fut un ordre pour lui, & sa santé étoit à peine rétablie qu'il partit pour l'armée, résolu de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la gloire de cette illustre princesse. A son arrivée à l'armée, il reprit le commandement du corps de troupes qui avoit été sous ses ordres durant la campagne passée : il le commandoit déjà depuis 15 jours, lorsqu'il reçut un ordre du prince Potemkin qui lui enjoignoit de remettre le commandement de son corps à

un officier que le généralissime lui désignoit, par la raison, comme portoit cet ordre, que le général baron d'Elmpt, dans la répartition générale n'avoit été placé dans aucune des armées qui se trouvent sous les ordres dudit généralissime. Le digne & respectable vieillard obéit sans hésiter, & quitta sur le champ l'armée pour se rendre auprès de sa famille qui se trouve à Riga.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 5 Août). La diète est de-rechef en pleine activité. La séance du 20 Juin a été ouverte par la lecture d'une note remise par le nonce du pape & conçue en ces termes.

„ Le soussigné nonce apostolique, ne sauroit dissimuler aux illustres états sa surprise & sa douleur au sujet de leur dernier arrêté concernant l'évêché de Cracovie. Après tant de témoignages d'attachement, de zèle & de respect, que la nation Polonoise a de tout tems manifestés en faveur de la religion & du St. Siege, & que les illustres états ont récemment si bien justifiés, dans leur réponse au bref du St. Pere, sa sainteté devoit-elle s'attendre à recevoir une nouvelle, qui sera d'autant plus affligeante pour son cœur paternel, que cette démarche de la part des illustres états, sans exemple dans l'histoire de Pologne, semble annoncer dans les esprits des principes opposés aux intérêts de l'Eglise & de la religion.

„ Le ministère qu'exerce le soussigné, non sans la flatteuse approbation de Sa Majesté & de la sérénissime république, ne lui per-

met point de garder le silence dans une cause qui lui est commune avec tous les ministres des autels. Excité par les seuls motifs de remplir son devoir, il ose faire entendre ses humbles & justes représentations, avec cette confiance, que doit inspirer une nation respectable, assemblée pour se régénérer, animée par l'amour du bien & de la patrie, dont toutes les opérations ne tendent qu'à rétablir l'ordre avec la liberté, à donner de la vigueur à ses loix, à faire regner la justice & à assurer les propriétés des citoyens. Mais tandis que les autres classes de la nation, éprouvent déjà les doux effets d'une si sage législation, le clergé sera-t-il le seul privé de partager la félicité publique ? Et tandis que tout retentit des applaudissemens donnés à cette diète, les ministres de la religion seront-ils réduits à s'en plaindre, & à lui reprocher la perte de leurs biens, de leurs privilèges & des formes que l'on a toujours observées dans la discussion des matières ecclésiastiques ? Ne sont-ils pas des citoyens ? Et n'en ont-ils pas donné dans cette diète sur-tout, les preuves les plus convaincantes ? Les illustres états eux-mêmes en rendant justice à leur générosité, dans leur réponse à sa sainteté, ne leur donnent-ils pas les doux noms d'ensans de la patrie & d'excellens citoyens ?

„ Pourquoi donc leurs propriétés ne seroient-elles pas garanties & respectées comme celles des autres, dont l'intégrité a été assurée sans exception par l'acte même de l'illustre confédération ?

„ En détournant au profit de la républi-

que les revenus de l'évêché de Cracovie, les illustres états n'ont peut-être pas observé, que presque tous les biens de cet évêché sont des acquisitions & des dons faits en différens tems par les évêques eux-mêmes, ce qui sembloit rendre plus respectable la propriété desdits biens & ajouter plus de force aux loix qui prohibent de les aliéner, de les convertir en des usages profanes & contraires aux intentions des fondateurs.

„ Le soussigné finira par observer aux illustres états, que la somme de cent mille florins assignée par eux à l'évêché de Cracovie, ne peut être suffisante pour un diocèse aussi étendu, où les Eglises sont en aussi grand nombre, & conséquemment les frais de leur entretien & de leur réparation si multipliés, & (ce qui méritoit l'attention des illustres états) où la quantité des pauvres, est si considérable & toujours à la charge des pasteurs.

„ Puisse cet esprit de sagesse & de justice qui caractérise la diète nationale, l'engager à reprendre en considération leur dernier arrêté, & à chercher les moyens les plus propres à concilier leur amour pour la patrie avec le respect pour tout ce qui tient à la religion. „

Varsovie, le 19 Juillet.

Ferdinand archevêque de Carthage.

Malgré cette note, très-bien motivée, les états n'ont cru pouvoir se passer du secours que leur présenteoit la vacance du siege de Cracovie; vu le besoin extrême où se trouve le royaume, & que la religion n'est pas sans danger de la part des schismatiques, &c. &c.

— S. M. ayant nommé à l'évêché de Cracovie, l'évêque de Luck, qui s'est dispensé de l'accepter par zèle pour le siège qu'il occupe actuellement, on ignore encore la destination de cet évêché. Les états ont observé à cette occasion, dans la séance du 23, que depuis la cassation du conseil-permanent, qui avoit le droit de présenter à S. M. les trois candidats, il appartient maintenant à la nation de les proposer à la nomination du roi. — Dans la séance du 24, les états ont fixé les revenus de chaque évêché à cent mille florins; ce qui procure à la majeure partie des évêques un fort plus avantageux, que celui qu'ils avoient auparavant. Les états diffèrent l'effet de cette loi jusqu'après le décès des possesseurs actuels.

On avoit demandé ici, de la part de la Prusse, la permission d'acheter en Pologne un grand nombre de chevaux de remonte pour la cavalerie Prussienne. Le ministre de Pologne à Berlin ayant fait quelques difficultés à ce sujet, en représentant que la cavalerie de la république étant fort nombreuse, elle avoit besoin des chevaux du pays; on avoit fait entendre du côté de la Prusse, qu'au cas d'un refus, le roi pourroit bien interdire l'exportation d'armes de ses états dans la Pologne à la république. Cette affaire ayant ensuite été renvoyée ici, on a trouvé le moyen de contenter la cour de Prusse. — Tous les magasins Russes ont déjà été transportés hors de la Pologne, & il ne se trouve plus de troupes de cette nation sur son territoire.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 14 Août*). Lundi dernier, le duc de Dorset arriva à Deal, & il expédia sur le champ un courier au duc de Leeds. Cet ambassadeur doit passer quelques jours à Londres, après quoi il se retirera à sa terre de Knovles. On assure qu'il doit remplacer le comte de Salisbury, qui est fait marquis, & qu'il sera remplacé lui-même, dans son ambassade, par M. Eden.

Le général baron Schleiffen, ci-devant au service du prince de Hesse-Cassel, est arrivé en Angleterre, chargé d'une commission importante de la part du roi de Prusse. L'objet de son voyage n'est pas bien connu & on parle très-diversément.

Le 10 il arriva deux messagers de Weymouth, dont l'un apporta les changemens, que M. Pitt a jugé nécessaires parmi les commissaires du Trésor, l'autre la commission pour proroger le parlement, en conséquence de laquelle les commissaires de S. M. l'ont prorogé aujourd'hui jusqu'au 29 Octobre par le discours suivant. „

MY LORDS & MESSIEURS, nous sommes chargés par S. M. de vous témoigner la satisfaction, avec laquelle S. M. a remarqué les preuves continues, que vous avez données durant la session présente de votre attention uniforme aux affaires publiques, ainsi que de votre sollicitude zélée pour l'honneur & les intérêts de sa couronne, pour le bien-être & la prospérité de son peuple.

MESSIEURS de la chambre des COMMUNES, Sa Maj. nous a particulièrement ordonné de vous faire ses remerciemens pour la promptitude, avec laquelle vous avez accordé les subsides nécessaires pour les différentes branches du service public.

MYLORDS & MESSIEURS, quoique les bons offices de S. M. & de ses alliés n'aient pu effectuer jusqu'ici le rétablissement de la tranquillité générale de l'Europe, elle a la satisfaction de voir, que l'extension ultérieure des hostilités a été prévenue, & que la situation des affaires continue de promettre à ce pays la jouissance non interrompue des bénédictions de la paix.

Par des avis de plusieurs provinces de ce pays, on reçoit l'agréable nouvelle que la moisson est commencée, & que la récolte fera des plus abondantes; le prix des bleds a diminué de 2 shelins par quartier dans nos marchés.

On prétend que le lord Georges Gordon, fameux moteur des tumultes à Londres, en l'année 1786, & qui est maintenant emprisonné à cause de quelques expressions & libelles diffamatoires contre le ministère de Versailles, vient de faire remettre un mémoire à l'assemblée-nationale de France, lequel porte, qu'étant persécuté & puni, pour avoir exposé une juste peinture de l'état d'esclavage dans lequel les François étoient plongés, il avoit allumé les premières étincelles du feu de la liberté, qui embrase maintenant tout le royaume, & qu'il se flattoit que, comme sa détention étoit injuste, l'assemblée intercéderoit en sa faveur, auprès de la cour Britannique, afin d'en obtenir son élargissement.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 5 Août). Nos avis de Finlande sont des plus agréables: le roi s'y porte bien; l'union la plus parfaite regne parmi nos troupes; elles se sont rendues maîtres

de 3 passages importants nommés : Grand-Obofors , Hogfors & Keltis. La communication avec la province de Savolax est rétablie. Le colonel Stedingk y a fait tête, avec sa petite troupe , à un corps ennemi bien supérieur, commandé par 4 généraux. Le chemin vers Fredericsham nous est entièrement ouvert : tous les postes intermédiaires sont occupés par nos troupes.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 6 Août*). Il y a eu, le 26 du mois dernier, une rencontre entre la flotte Suédoise & celle des Russes sortie de Cronstadt ; mais le combat n'a été ni général ni décisif & il n'y a eu aucun avantage décidé de part ni d'autre. Le 28 Juillet les deux flottes ennemies étoient à la hauteur de Gothland à 6 lieues de distance l'une de l'autre ; & il paroît que l'amiral Tschitchagoff évitera d'en venir à un second combat jusqu'à ce qu'il ait fait sa jonction avec l'escadre qui a passé l'hiver dans notre port : celle-ci forte de 11 vaisseaux de ligne, outre plusieurs frégates, par la division récemment venue d'Archangel, ayant appareillé le 28 du mois dernier de l'anse de Kiogebucht pour la Baltique, aura probablement effectué, à l'heure qu'il est, sa réunion avec la flotte de l'amiral Russe qui aura alors une grande supériorité sur celle de Suede.

I T A L I E.

ROME (*le 5 Août*). Dans le consistoire secret que tint le pape lundi dernier, S. S. déclara cardinal-diacre de la sainte Eglise

Romaine, Mgr. Louis Flangini, patricien de Venise, & auditeur de Rote.

NAPLES (*le 3 Août*). Sa majesté a nommé par *interim* aux places vacantes par le décès du marquis de Caraccioli. Le département des affaires étrangères a été confié au général Acton, ministre & secrétaire d'état du département de guerre & de marine; celui de la maison royale au marquis de Marco, secrétaire d'état de justice & de grace.—On croit que la place de premier ministre sera donnée au prince de Caramanica, ci-devant vice-roi de Sicile, ou au cardinal Spinelli.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 14 Août*). La révolution qui a eu lieu en France, occupe ici tellement tous les esprits, qu'ils ont perdu de vue les 6 cens mille combattans qui se trouvent actuellement répandus depuis la Bosnie jusqu'au Nieper : depuis 8 jours il n'est plus question de ce que font les Turcs, ni de ce que méditent les alliés contre leur ennemi commun. — Les nouvelles de Luxembourg sur la santé de notre auguste monarque continuent d'être très-satisfaisantes. — Comme le maréchal Haddick est encore fort affoibli depuis sa dernière maladie & que son état ne lui permet pas de soutenir plus long-tems les fatigues de la campagne, ce général quitte le commandement & sera remplacé par le feld-maréchal Laudon, nommé généralissime de toutes nos armées. Le prince de Ligne passera à celle de Croatie. — L'archiduc François partira pour l'armée, le 19 de ce mois.

Nous venons de recevoir la nouvelle d'un avantage considérable remporté par 12 mille hommes aux ordres du prince Cobourg, joints à 4 mille Russes, sur un corps de Turcs de 18 mille, d'autres disent de 30 mille. On leur a pris 10 canons, & tué près de 1500; le bulletin assure que nous n'avons que 25 tués. La petite ville de Foczan en Valachie, est tombée en notre pouvoir. Un peu après l'action les Russes nous ont quittés pour se porter vers Bender & Oczakow.

Il est certain que le siege de Belgrade est résolu; on croit généralement que l'ouverture s'en fera dès le 20. Soixante-seize bataillons d'infanterie & 60 escadrons de cavalerie seront employés à cette entreprise, sans compter 20 mille travailleurs de la campagne pour les lignes, &c. La satisfaction que le militaire éprouve ici à la vue de ces dispositions qui font espérer l'heureuse fin de la guerre dans un pays qui est regardé comme le tombeau des armées Autrichiennes, a été un peu troublée par les avis qu'on vient de recevoir de la Sirmie & du Banat, qui sont d'autant plus affligeans qu'ils ne laissent aucun doute sur leur authenticité. Ces avis portent, que les maladies dans notre armée commencent à se faire sentir presque aussi généralement que l'été dernier; ce ne sont toutefois, ajoutent les mêmes avis, que des fievres ordinaires du pays, qui jusqu'ici ne portent aucun caractère de malignité.

BRINN en Moravie (*le 18 Juillet*).
L'hospodar de Moldavie, prince Ypsilanti, qui depuis qu'il s'est livré aux Autrichiens,

se trouve ici avec une partie de sa cour , a été très-indisposé ces jours derniers : affailli par des maux de goutte , & plongé dans une noire mélancolie qui ne l'a pas encore quitté depuis le moment qu'il est arrivé en cette ville , ce prince infortuné se trouve encore assiégé par un grand nombre de négocians , ses créanciers , qui , comme on le dit , sont venus de la Moldavie & de la Valachie lui demander de l'argent sans avoir aucun égard à l'état où il se trouve , éloigné de sa patrie & privé de tous les moyens possibles pour les satisfaire. Pour contenter les plus pressans & les plus crians de ses créanciers , il a été forcé , dit-on , de faire les emprunts les plus ruineux , de manière que ses affaires sont dans l'état le plus délabré. Tout son monde enseveli dans le fond d'une mauvaise maison , se trouve dans la même situation affligeante , sans argent , sans crédit , en un mot sans la moindre ressource.

BERLIN (*le 11 Août*). Madame la princesse d'Orange , ayant dîné aujourd'hui dans son appartement , avec le roi & la reine & les princes & princesses de la maison royale , s'est mise en route après le dîner , avec sa famille , pour retourner à la Haye. Le roi a accompagné son auguste sœur jusqu'à Charlottenbourg , d'où S. A. R. a continué son voyage par Brunswick , où elle s'arrêtera quelques jours.

Les bruits de guerre se renouvellent ici plus que jamais : nos artificiers ont du faire au plutôt un grand nombre de cartouches : on dit qu'il doit arriver ici & dans les environs un plus grand nombre de troupes.

L'un de nos forts vient d'être achevé & garni de canons, ainsi que des troupes nécessaires.

Extrait de la gazette de Liege, du 20 Août.

„ La révolution qui vient de s'opérer dans
 „ notre gouvernement, offre un de ces grands
 „ traits qui peignent tout à la fois, & l'éner-
 „ gie d'un peuple qui réclame ses droits, &
 „ la justice du prince qui se rend aux vœux
 „ des citoyens. „

„ Le trop fameux règlement de 1684 étoit
 „ devenu un sujet de troubles parmi nous ;
 „ établi & soutenu par la force, la nation dé-
 „ mandoit qu'il fût aboli, & il l'a été le 18 de
 „ ce mois, jour mémorable où S. A. a pu s'af-
 „ furer, par les acclamations & les transf-
 „ ports de son peuple, combien elle en étoit
 „ aimée. „

„ Dès le matin, les citoyens s'étoient transf-
 „ portés à l'hôtel-de-ville pour y former une
 „ nouvelle Régence, & à l'instant même elle
 „ fut faite par acclamation. Les deux nouveaux
 „ Bourg-mestres sont MM. de Fabry & de
 „ Chefret, auxquels on donna deux co-Ré-
 „ gens, MM. de Laffence & de Cologne. Un
 „ nouveau Conseil a été formé sur le champ.
 „ Aussi-tôt une Milice Bourgeoise a pris la co-
 „ carde nationale, ainsi que les Citoyens de
 „ toutes les classes ; & un cortège immense
 „ marchant sous des drapeaux est allé au-devant
 „ de S. A., qui entra dans la capitale au milieu
 „ des cris de joie & des bénédictions de tout un
 „ peuple. On avoit ôté les chevaux de la voi-
 „ ture, & chacun se disputoit l'honneur de con-
 „ duire son Prince à l'hôtel-de-ville, où il
 „ donna la sanction à tout ce qui s'étoit fait
 „ pendant la journée. Il faut avoir été témoin
 „ de cette révolution pour s'en faire une idée.
 „ Jamais peut-être les sentimens de l'algèresse
 „ universelle n'ont éclaté avec autant de vrai
 „ patriotisme. Les divisions, les partis opposés

„ se font réunis, pour ne plus former qu'un
 „ peuple d'amis, de freres. Et ce qui rendra
 „ cette journée fameuse dans l'histoire, unique
 „ peut-être, dans les annales des nations, c'est
 „ qu'elle ne coûte pas une larme à l'humani-
 „ té Le sang n'a pas souillé le triom-
 „ phe du patriotisme ! „

„ Hier à trois heures après-midi, toute la
 „ Milice Bourgeoise s'est rendue à la Cathé-
 „ drale, pour y assister au *Te Deum*, chanté
 „ en actions de graces de cette mémorable
 „ journée. „

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 20 Août). Le gouverne-
 ment de ces pays vient de se porter à une
 démarche, qui pourra passer pour extraor-
 dinaire & inattendue, après les mesures sé-
 veres qu'il avoit cru devoir déployer. Par
 un édit émané le 14, les séminaires-épisco-
 paux sont rétablis, & le séminaire-général
 de Louvain ne servira dorénavant qu'aux
 élèves de théologie qui iront faire volon-
 tairement leur cours de cette science dans
 ladite université. Il est dit dans le préam-
 bule. „ Il répugne à notre cœur paternel de
 „ violenter les consciences de nos fideles
 „ sujets, dont le repos & la félicité sont
 „ le plus cher objet de nos soins, & auquel
 „ il ne nous coûtera jamais de faire les plus
 „ grands sacrifices „. Cependant les religieux
 dont la conscience n'est pas plus d'accord
 avec le séminaire que celle de séculiers,
 feront obligés d'y envoyer leurs élèves; ex-
 cepté ceux qui demeurent dans les villes
 épiscopales. Un autre article de l'édit statué,
 est que les fiscaux veilleront sur l'enseignement
 pour qu'on n'enseigne rien de contraire aux
 droits

droits de la puissance séculière : or on fait que cette puissance s'attribue aujourd'hui tout ce qui tient le plus étroitement à la religion ; qu'elle s'arroge le droit de proférer les bulles dogmatiques ; que du mariage chrétien , elle a fait une négociation de marché &c. On comprend donc quelle fera la liberté de l'enseignement théologique sous l'inspection des fiscaux.

On voit depuis quelques jours circuler une lettre de M. Linguet à son excellence le ministre. Cette lettre en date du 31 Juillet, contient des passages remarquables. Nous en copierons quelques-uns. *Je suis ici depuis trois fois vingt-quatre heures : mais pressentant combien votre excellence doit être occupée dans des circonstances comme celles du moment , je me suis fait un scrupule de l'importuner de mon inutile visite. Je n'aurois d'ailleurs à lui parler que de choses peu agréables. Voilà le pays d'où j'arrive livré à des orages qui font frémir & trembler les honnêtes gens. Celui où j'arrive est menacé. Je les avois prévus & annoncés d'avance pour la France : je me garderai bien de prédire au delà : mais il m'est encore permis de faire des souhaits..... J'ai appris à Paris ce qui s'étoit passé à Bruxelles le 18 Juin dernier, & j'en ai été vivement affligé, parce que, je voyois de près les étincelles de feu qui alloit éclater dans la première de ces capitales, il m'a paru triste qu'on choisit précisément cet instant pour jeter des allumettes dans la seconde. Les conférences au sujet des séminaires semblent être un indice de quelque envie de se concilier : mais quel fruit*

peut-on s'en promettre ? Les cœurs sont profondément ulcérés ; ces dernières & tardives avances sur un seul article ne les guériront pas. Les intéressés ne seront pas assez dupes pour n'en pas pénétrer le motif. Ce n'est pas de la reconnaissance, mais de la fierté qu'ils en conçoivent. — Une grâce complete, universelle pourroit seule les gagner. La politique invite à se hâter de la leur accorder, & il est encore tems ; & quand cette grâce leur paroîtroit une justice, quand ils ne la recevroient que comme une restitution équitable, où seroit l'inconvénient ? La prépondérance de l'autorité n'est-elle pas assez établie ? Elle n'est plus entourée que de débris. Ces ruines chères au peuple nourrissent ses espérances, en perpétuant ses regrets, mais elles constatent aussi sa soumission. — Après avoir parlé des affaires de Paris & de la démolition de la Bastille, il continue de la sorte. *Voilà un terrible texte, Mgr. ! avec, ou sans accessoir il vaut bien la peine d'être médité par les spectateurs couronnés sur tout, & par leurs agens directs ; il ne l'est que trop pour tous les autres. Si je n'avois l'expérience personnelle que rien ne parvient à Sa Majesté (a), je le lui offrirais à elle-même, & je croirois en cela remplir un de mes principaux devoirs... J'ajouterois même aux faits un parallèle propre à affecter son cœur ulcéré peut-être du passé le plus prochain, mais capable de retourner sur un passé plus éloigné, non moins digne, aujourd'hui sur-tout, d'être remarqué & apprécié par un souverain ma-*

(a) Cela donne lieu à bien des réflexions.

gnanime. J'oserois le supplier de porter ses yeux à deux ans de distance pour comparer les procédés du peuple de Bruxelles & de celui de Paris, à un intervalle si court, & à des circonstances à peu près pareilles. En 1747, le peuple avoit la force de son côté dans la capitale de Brabant, comme il l'a aujourd'hui dans celle de la France : quel abus en fait celui-ci, quel usage en a fait celui-là ? — A Paris, depuis 15 jours, il s'en est à peine écoulé un qui n'ait été souillé par des vengeances plus atroces, hors une, que les crimes dont elles sont les châtimens. Launay a été puni, les autres victimes de la fureur populaire ont été égorgées, elles l'ont été par des hommes armés, sous les yeux d'une milice qui auroit dû, ce semble, en recouvrant les droits de ses ancêtres, en reprendre la générosité ; elles l'ont été avec des détails, avec un raffinement de barbarie dont plusieurs siècles d'humanité, de sagesse, de philosophie n'effaceraient point l'horreur (a). — A Bruxelles le

(a) Si aux scènes affreuses de la capitale on joint celles qui désolent tout le royaume, où il n'y a pas une ville, un village, un château qui n'ait été plus ou moins la proie de l'anarchie ; où presque toute la noblesse, celle des campagnes sur-tout, a été chassée ou massacrée ; où tout enfin porte l'empreinte du fer & du feu, où les propriétés les plus anciennes comme les plus sacrées ont été enlevées par des décisions tumultueuses tant aux ecclésiastiques qu'aux séculiers &c. ; quand, dis-je, on réfléchit sur tout cela & qu'on s'applique à saisir toute l'étendue du parallèle de Linguet, il n'y a pas d'ame sensible qui ne s'écrie : *Vivent les Brabançons !*

peuple s'étoit armé aussi, mais la sûreté publique & privée étoit l'objet de sa réunion dans cet appareil formidable; elle en a été le fruit. Les têtes que l'on se croyoit le plus en droit de haïr ont été non-seulement ménagées, mais défendues. En réclamant la justice du souverain, ces bourgeois devenus militaires, en ont garanti le représentant de toute insulte. Les actions ont prouvé plus de fidélité réelle, plus de soumission effective, que les cris ne sembloient annoncer d'emportement & de violence. — Les excès de l'un de ces peuples ne seront certainement pas punis; le scrupule de l'autre ne doit-il pas être récompensé? Et à combien d'autres objets la comparaison ne pourroit-elle pas s'étendre toujours à l'avantage de cette nation-ci? — Voilà Mgr. ce que je prendrois la liberté d'écrire à Sa Majesté si je savois que mes lettres lui parvinssent; voilà ce que je voudrois lui dire moi-même si je pouvois me flatter qu'elle fût plus accessible pour moi aujourd'hui, qu'elle ne l'a été en mois dernier; voilà ce que je prie avec instance, vous, son représentant, vous, Mgr. revêtu & armé de ses pouvoirs, de vouloir bien peser, méditer & apprécier. — Je le répète. Je ne me pique pas d'un prophétisme indiscret. Mais ce n'est pas un mystère que le gouvernement a des alarmes. Il ne faut pas être bien clairvoyant pour s'appercevoir qu'elles sont fondées. Vous êtes sur une mine que la seule chaleur du voisinage de Paris peut faire sauter. Et que sera-ce si de ce Vésuve embrasé il vient jusqu'ici des étincelles directes? Je ne vois d'autre préservatif qu'une

restauration prompte & complète, tandis qu'il est encore possible qu'elle paroisse volontaire. Je suis fermement persuadé que c'est le seul moyen de prévenir une subversion totale. Vous semblez compter sur les troupes. Mais en écartant toute autre considération; en supposant qu'elles puissent vous rendre tous les services & avec tout le succès que vous pourriez en espérer, leur triomphe ne sera-t-il pas une guerre civile? Et y a-t-il en politique, en humanité, en conscience, rien de plus terrible pour le prince lui-même & pour les peuples qu'une guerre civile?

La déclaration du cardinal archevêque au sujet de la doctrine de Louvain, est de 151 pages in-folio, du moins l'exemplaire signé par son éminence & envoyé à l'empereur contient ce nombre de pages. On fait aujourd'hui que le cardinal a été appelé à Bruxelles le lundi de l'octave du S. Sacrement, & que le ministre lui dit de la part de l'empereur qu'il n'avoit plus que 24 heures pour donner sa déclaration. Sur quoi l'archevêque, étant retourné à Malines, envoya au ministre la déclaration suivante :

» Après avoir mûrement délibéré sur les
 » réponses des professeurs & sur les livres,
 » nous avons trouvé dans l'un & l'autre
 » plusieurs points de repréhensibilité très-
 » notables (ce que nous détaillerons par
 » après) & l'école de Louvain non ortho-
 » doxe ». Ceci seulement en substance. Sur
 quoi le ministre lui défendit de rendre publique cette déclaration. Le 26 Juin est partie la grande déclaration de 151 pages, & le ministre a répété sa défense; mais

comme elle a été prélue aux professeurs convoqués à Bruxelles, & qu'il en a été tiré des copies, il n'est guere possible qu'elle ne paroisse pas bientôt imprimée.

* Dern.
Journ. p.
608.

DIEST (le 20 Août). Au démenti que nous avons donné aux calomniateurs des religieux de cette ville *, nous devons ajouter que deux commis de la douane, n'ont pas cru pouvoir trouver d'azile plus sûr contre la fureur du peuple que chez les R. P. Récollets, qui les ont accueillis, cachés & nourris dans leur maison. Ce sont les Oratoriens de Montaigu qui ont sauvé les maisons des royalistes de leur ville, en allant au devant des mécontents & les priant par tous les motifs chrétiens de ne pas se venger par un indigne & inutile pillage. Le Pléban de Tirlemont ainsi que les capucins se sont également distingués par leur courage & leur active charité durant le tumulte qu'il y a eu dans cette ville. Avec cela, les partisans du despotisme ne cessent de répandre des libelles contre les religieux & les prêtres, même parmi les simples payfans, mais ces bonnes gens les portent tout uniment à leur curé, en disant : *M. le curé, voilà un mauvais livre ; il ne m'est pas permis de le lire ni de le garder ; je vous l'apporte.*

F R A N C E.

PARIS (le 23 Août). C'est M. de Clermont-Tonnerre qui depuis le 17 préside à l'assemblée nationale. — L'assemblée a reçu un mémoire envoyé contre M. Necker, par M. de Calonne. C'est une compilation de

notes qui ne font pas fans mérite , mais on les soupçonne de quelques inexaëtitudes. Un ennemi n'est jamais impartial. On attribue aussi à M. de Calonne d'avoir fait graver une caricature effroyable : *M. Necker, ayant pour satellite le spectre de la disette & s'appuyant sur la torche de la sédition.* — L'emprunt de 30 millions a été enfin accordé : il paroît en conséquence une déclaration du roi , datée du 12.

Ce qu'on avoit prévu touchant le droit de chasse devenu général , n'a pas tarde de se réaliser. Il a donné lieu au peuple de se répandre dans les champs des environs de Paris , dans les capitaineries , & de gâter les moissons , en courant après les lievres. Il a fait un abatis immense de gibier. Les premiers jours il n'y avoit que des chasseurs ; les payfans se réunissant , sonnerent le lendemain le tocfin sur eux , & leur enleverent tout le gibier qu'ils avoient tué , disant qu'il leur appartenoit , puisqu'ils le nourrissoient depuis si long-tems. Tout cela ne put se faire sans dévaster considérablement les plaines non moissonnées. Si l'assemblée a oublié de prendre un arrêté pour contenir le peuple & l'empêcher de chasser sur les terres d'autrui , on lui reproche encore d'avoir manqué d'attention pour le roi. Ce bon prince méritoit bien qu'on déterminât sur le champ l'espace de terrain , destiné à ses chasses , à ses plaisirs. On lui auroit épargné la douleur d'entendre de son appartement les coups de fusil qu'on tiroit dans son parc.

Après qu'on eut aboli les annates (a), un nommé le Camus a beaucoup péroré pour qu'on rompît toute communication avec le chef de l'Eglise. Il veut bien laisser, dit-il, ce nom au pape, mais il n'en exercera plus aucune fonction, pas même celle de recevoir & de juger les causes dont on appelle à son jugement selon l'usage constant de l'Eglise, & le droit le plus essentiel du pontificat, qui constitue proprement l'union catholique (b).

Les dixmes sont un des objets qui ont le plus occupé les dernières séances. Un de ceux qui en ont parlé avec le plus d'éloquence & de force, est l'abbé Sieyès, qui jouit particulièrement de la considération & de la confiance de l'assemblée. Il a dit „ que le „ refus de payer les dixmes, seroit un vé- „ ritable vol, parce qu'arrêter la dixme dans „ les mains qui la doivent, ce n'étoit pas „ en détruire le droit dans les mains à qui „ elle est due ; que prétendre qu'elle n'est „ pas une propriété, c'est là une plaisan- „ terie & une plaisanterie léonine ; que la

(a) Légitimité & objet raisonnable des annates 1 Mai 1788, p. 43. Febronius les approuve, p. 44. Le concile de Bâle n'a parlé de les abroger qu'en les remplaçant par un équivalent *ibid.* Modicité de la somme, qui de France est annuellement transportée à Rome, selon le C. d'Albon, *ibid.* Haine des philosophes & des incrédules contre Rome, *ibid.* Intérêt que prennent les chrétiens à sa splendeur, p. 45, 46 & suiv.

(b) Passage de S. Bernard, de S. Athanase, du clergé de France, 1 Nov. 1788, p. 380.

„ dixme n'est prise sur aucun des proprié-
 „ taires qui la paient aujourd'hui , parce que
 „ tous ceux qui ont acheté des biens fonds
 „ ont retranché du prix d'achat tout ce que
 „ la dixme retranche aux revenus (a) ;
 „ qu'enfin de pareils débats & le tumulte
 „ des séances depuis quelques jours étoient
 „ un scandale qui n'avoit pas été fuscité
 „ fans dessein dans l'assemblée „ Le bruit,
 le tumulte & des brouhaha qui partoient
 des communes l'ont interrompu sans rela-
 che. *Messieurs*, leur a-t-il dit plusieurs fois,
n'est-il permis de vous dire que des vérités
agréables ? L'abbé de Montesquieu n'a pas
 tardé à prendre la défense de la même cause.
 Il a examiné la question sur-tout dans les
 faits ; il a rappelé l'antique origine de la
 dixme, sa consécration dans toutes les épo-
 ques des loix de la monarchie &c. M. l'é-
 vêque de Rodez a parlé long-tems en-
 suite. Il parloit en homme convaincu que
 les biens du clergé sont nécessaires au main-
 tien de la religion, à la décence du culte
 & au soulagement des pauvres ; mais il a
 été difficile d'apprécier ce que ce prélat
 a dit, parce qu'il a parlé toujours au mi-
 lieu d'un tumulte qui étouffoit absolument
 sa voix. De manière qu'au milieu des cris
 & par forme de *tolle*, fut abolie, environ

(a) Par la même considération, les censiers, fermiers, admodiateurs &c., qui font la classe la plus commune & la plus multipliée des cultivateurs, ne gagneront rien à l'abolition des dixmes : leurs baux seront rehaussés à proportion.

cing mille ans après son institution, l'antique & respectable observance des dixmes; offrande & hommage le plus naturel & le plus convenable qu'on puisse faire à celui qui donne la fécondité à la terre & la bénédiction aux travaux de l'homme; hommage antique & sacré; hommage patriachal, expression de la foi & de la piété d'Abraham *; hommage devenu une loi divine & inviolable chez les Hébreux, loi adoptée & conservée parmi les chrétiens, sanctionnée par les conciles, par les décrets des pontifes & des rois (a); hommage dont les ministres du Seigneur ne font que les acceptans représentatifs, & auxquels il ne leur est pas plus permis de renoncer volontairement, qu'il n'est permis de les en dépouiller par violence. (b)

En même tems que l'assemblée s'occupe de ces objets particuliers, elle discute les

* *Et dedit
ei decimas
ex omnibus.* Gen.
14.

(a) Voyez le solide & lumineux traité, intitulé : *La vraie notion des dixmes, rétablie sur les principes de la jurisprudence canonique & civile, sur la doctrine constante de l'antiquité, sur l'usage non interrompu des juifs & des chrétiens.* A Liege, chez Lemarié 1785. 1 vol. in-8vo.

(b) On comprend delà en quel sens un illustre prélat de ces provinces a laissé sa vie durant les dixmes aux habitans d'un village qui avoit beaucoup souffert. Son intention n'a été ni de déroger aux titres sacrés & civils qui fondent les dixmes, ni d'inviter à suivre son exemple, ceux qui n'ont pas les mêmes moyens d'assister l'indigence. Il eût été néanmoins à souhaiter que la matière de sa bienfaisance eût été un objet sur lequel l'ignorance & la cupidité du jour n'exercent pas leurs spéculations. -

principes fondamentaux des constitutions politiques, & remonte si haut qu'on peut bien dire qu'elle prend le monde dans son enfance, ou que suivant l'expression d'un Pere, elle l'y replonge pour le faire bégayer de-rechef sur les premieres notions des choses (a). C'est l'*orditur ab ovo* d'Horace. Parmi les définitions & assertions relatives aux *droits de l'homme*, il en est plusieurs sur lesquels on a écrit de gros volumes sans pouvoir les éclaircir suffisamment ou les établir d'une maniere convaincante; & qui n'en ont pas moins passé par acclamation, & reçu en un instant une sanction qu'elles n'avoient pu acquérir durant des siècles. Telles sont les suivantes: *Tous les hommes naissent & demeurent libres* (b). *Tous les hommes nais-*

(a) *Senis linguam mutare, & canescentem jam mundum ad infantiam retrahere parvulorum.* Hier.

(b) Rien ne prouve mieux que l'homme ne doit pas être absolument & généralement libre, que ce qui se passe actuellement en France. Anarchie terrible plus destructive de tout bien général & particulier, que le plus affreux despotisme. Hélas! s'il faut choisir entre deux fléaux, les caprices & la cruauté du despotisme d'une part, les fureurs & les folies populaires de l'autre, jettons-nous sans délibérer dans le premier de ces gouffres. Si la nation y est abymée, elle l'est avec son caractère & ses vertus; les crimes & les horreurs n'appartiennent qu'à son oppresseur: au-lieu que dans l'autre cas, elle se détruit par ses propres forfaits; elle s'écrase sous le poids de sa propre iniquité.... Oui, si contemplant les fleuves de sang où les Belges paisibles & désarmés sont noyés depuis deux ans, les massacres & assassinats sans nombre exécutés sur des personnes dont le seul crime est de s'être trouvés

sent & demeurent égaux en droit (a). Un homme ne sauroit être plus libre qu'un autre (b) &c. &c.

à portée du mousquet d'un soldat; si dis-je, on propoisoit de changer cette terrible situation contre celle des François *libres*, je dirois : „ Belges „ donnez votre sang à boire, plutôt que de boire „ celui de vos freres; foyez l'objet honorable „ de la tyrannie, plutôt que d'en être les inf- „ trumens & les moteurs. „

(a) Il n'y aura donc plus de prince héréditaire? Le fils n'aura pas plus de droit à l'héritage de son pere qu'un enfant étranger? Le dauphin & le jeune matelot auront *en naissant* un droit égal au trône?

(b) Cette assertion applaudie comme une vérité d'une resplendissante évidence, n'en est pas moins une fausseté capitale. En quel sens peut-on dire que le sujet est aussi libre que le roi, le domestique que son maître, le soldat que son commandant. Cette égalité de liberté ne détruit-elle pas formellement l'idée de la subordination & de la dépendance, qui sont les fondemens de l'ordre public? Sans doute que l'homme qui *dépend*, n'est pas si libre que celui dont il dépend; que celui qui obéit, n'est pas si libre que celui qui se fait obéir?..... Et même quant à la servitude proprement dite; la rejeter, c'est blesser les premières notions du droit naturel. Par quelle règle m'est-il interdit d'abandonner mes terres ou mes propriétés quelconques à telle ou telle condition, en exigeant tel hommage, tel service, tel travail *? Ce que c'est que l'engouement des maximes de mode! On s'aveugle sur les premiers principes de la raison! on crie à la liberté, tandis qu'on ravit la propriété, la possession, les droits les plus sacrés.... Enfin cette chimérique & injuste liberté, est de plus très-funeste. Le peuple n'est pas fait pour en jouir, c'est dans ses mains une arme dangereuse & terrible. L'artisan, le laboureur, le soldat ont leur place marquée dans

* 1 Août
1778, p.
477. —
15 juillet
1780, p.
450. — La
servitude
mal à propos
confon-
due avec
l'esclavage.
1 Août
1771, p.
477. *ibid.*

M. le duc de la Vauguion a été arrêté au Havre avec son fils, au moment où il alloit s'embarquer, sous le nom de Mr. Chevalier, pour passer en Angleterre. Il a écrit une lettre touchante au roi qui a répondu : *faites toutes les démarches que vous jugez convenables ; vous pouvez plus que moi.* — Tous les Suisses casernés à Courbevoix, ont deserté, le 7, le 8 & le 9 ; ils ont emporté tout ce qu'ils ont pu de leurs logemens. Ils errent actuellement dans Paris, avec le projet de se rendre à Brie-Comte-Robert, pour y enlever le Baron de Bezval & l'amener à l'hôtel-de-ville.

Une affaire toute simple, toute naturelle a causé une émeute à Paris, & manqué de bouleverser l'hôtel-de-ville & de faire couler beaucoup de sang. Les administrateurs des poudres envoioient à Essonne un bateau chargé de poudre de traite pour être raffinée. Le passeport pour ce bateau avoit été signé par le marquis de la Salle en l'absence de M. le marquis de la Fayette. Le bateau est arrêté, fouillé ; ce font des pou-

l'ensemble du monde ; leur en donner une autre, c'est en troubler l'harmonie ; & toutes les fois qu'on a commis cette faute impolitique, on n'a pas tardé de s'en repentir. De-là ce sage avis de l'Écriture : *Qui delicatè nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem.* De-là encore ces proverbes triviaux, si naïvement rimés & toujours si bien vérifiés :

*Rustica * gens est optima flens, & pessima gaudens,
Rusticus inflatur, si multum & sæpè rogatur.
Ungentem pungit, pungentem rusticus ungit.
Rustica progenies nescit habere modum.*

Prov. 29.

* mot qui se prend dans une certaine latitude, pour la classe inculte du peuple.

dres pour les ennemis : voilà l'alarme parmi le peuple. M. de la Salle le trahit ; il est coupable , on demande sa tête : la corde fatale est prête. Sur le champ on bat la générale ; les bourgeois , les soldats arrivent ; on parvient à faire sauver M. de la Salle & à dissiper le peuple , non sans lui permettre de chercher dans tous les coins les plus cachés de l'hôtel-de-ville. Depuis plus d'un mois , M. de la Salle n'a pas dormi peut-être deux fois dans son lit pour servir ce même peuple. Il a donné sa démission , voilà sa récompense. — Le peuple s'est porté à de plus grands excès à Rouen ; il en vouloit cette fois à la vie de l'intendant : ne l'ayant pas trouvé , il pilla sa maison , brûla tous ses papiers , ainsi que ceux du directeur des aides & ses meubles , 27 autres maisons furent insultées de même , avant que la garde bourgeoise & les troupes parvinssent à massacrer , à arrêter , ou à dissiper cette foule effrénée. Elle étoit conduite par une quarantaine de soldats & par un nommé Bordier , acteur du théâtre des variétés de Paris. Ce dernier arrêté comme il fuyoit dans la diligence de Rouen à Paris , doit être pendu avec 5 ou 6 autres des principaux séditieux. Comme des bateaux de bled ont été pillés aussi , & que personne n'osa se charger de leur conduite à Paris , on disoit que M. Necker pourroit bien aller à Rouen pour calmer cette ville par sa présence , & faire délivrer les grains destinés pour la capitale. Tous les jours & à chaque instant , on apprenoit quelques nouveaux désordres. Près d'Huningue , le peuple avoit

attaqué les juifs ; il les avoit dépoüillés & maltraités d'une maniere horrible. A Macon, à Cluny, on avoit fait une boucherie de ces vagabonds, de ces incendiaires. Des traîtres déguifés ont porté l'audace au point de profaner le nom fi respecté du chef aimé des François, de supposer des ordres du roi, d'inventer des décrets de l'assemblée nationale, & de les montrer imprimés, pour séduire les habitans des campagnes, pour les décider à porter dans un grand nombre de châteaux & le fer & le feu. Ils ont étayé la séduction, des menaces, la violence même, pour contraindre ceux qui résiftoient, à les aider dans leurs exécrables projets. Faisant le mal pour l'affreux plaisir de le faire, ils ont brûlé les châteaux qu'ils avoient dévastés ; & marchant de crime en crime, armés de poison qu'on a saisi sur eux, portant leur rage jusques dans les maisons des simples particuliers, profanant les Eglises & les vases sacrés, livrant les récoltes aux flammes, ils ont décelé le projet qu'ils avoient formé de plonger le royaume dans les horreurs de la famine & des maux qui en sont la suite. — Depuis Orléans jusqu'à Bordeaux, on est armé. A chaque instant on annonce, dans les villes ou bourgs, que de nombreuses bandes de brigands arrivent & qu'il faut se mettre sur ses gardes en se préparant au combat. Une heure après il se trouve qu'on a donné de fausses alarmes. Un faux courier débitant de pareilles nouvelles, a été mis en prison à Bordeaux, on saura, sans doute, par lui,

quels sont les instigateurs de cette guerre intestine. En Normandie, les attroupés vont dans les châteaux; ils entrent dans les chartriers; ils enlèvent les papiers & les parchemins; ils les apportent dans les cours, puis ils y mettent le feu; il y a eu, néanmoins plusieurs châteaux livrés aux flammes, on a brûlé & saccagé 4 maisons de Cherbourg. Quelques seigneurs ont été la victime d'une mort cruelle. — Un gentilhomme provençal, seigneur de la terre d'Orvés, a été traité d'une manière atroce. Les payfans sont venus, le 31 Juillet au château; ils lui ont déclaré *qu'il devoit faire le sacrifice de tous ses droits*. Le seigneur a souscrit, entre les mains d'un notaire, tout ce qu'on a voulu. Cependant, à un article il a fait des difficultés; on lui a dit : *refuser une de nos propositions, c'est n'en admettre aucune; vous aurez cent coups de bâton*, & on les lui a appliqués, sans en rabattre un seul; puis, on lui a laissé 24 heures de réflexion. Les domestiques ont fait disparoitre pendant la nuit leur maître presque moribond. Le 1 Août, sont revenus les payfans; ils ont fait beaucoup de bruit sur l'absence du marquis d'Orvés, ils ont mis le feu au château, qui a été réduit en cendres; & le 2, ils ont procédé au partage des terres seigneuriales, mais ce partage n'a pu plaire à personne. Tout le monde a voulu d'avantage; on s'est battu de part & d'autre; 12 hommes ont péri dans ces escarmouches, plusieurs ont été blessés. Aujourd'hui, on a demandé le neveu du marquis. Ce neveu a reçu le serment de la paroisse; puis, établi dans

dans l'endroit même, il cherche à concilier les esprits & à obtenir le retour de son oncle. Voilà l'esprit humain dans l'état de licence; il ne fait plus où commencent, où s'arrêtent la liberté, la sûreté & la propriété (a). — On est singulièrement alarmé à Versailles, des troubles qui regnent dans le Haut-Vivarais & les Cévennes. On assure qu'il y a plus de 30 mille hommes, armés dans ces montagnes inaccessibles, non pour conserver, mais pour détruire. En Alsace, on attaque les couvens, on brûle leurs titres, on maltraite les religieuses; déjà plusieurs monastères ont perdu toutes leurs archives. — L'évêque de Toulon, prélat vertueux & très-charitable a été trouvé mort dans la nuit du 25 au 26 Juillet, à la porte de son château de Mazarque. Il avoit été tué d'un coup de fusil, & l'arme étoit restée auprès de lui. On est à la recherche de l'auteur de cet assassinat. Le rapport des experts fut

(a) Il y a quelques jours que j'ai reçu une lettre d'un bon Allemand, qui m'a paru renfermer une observation remarquable. „ Les nobles „ en France sont horriblement traités, mais il „ me paroît qu'ils n'ont que ce qu'ils ont de- „ mandé. Aussi long-tems que l'Évangile des „ chrétiens a servi de règle, leurs personnes & „ leurs biens ont été respectés & en sûreté. Ils „ ont couvert cet Évangile d'ignominies & de „ sarcasmes; celui de Voltaire & consors a été „ l'objet de leurs études & de leurs sermons „ rien ne lui étoit comparable selon eux. Le „ peuple met cet Évangile en pratique en se- „ couant leur joug & leur tyrannie. De quoi ont- „ ils à se plaindre? Les nouveaux Évangiles sont „ l'expression de la raison & de la sagesse, on „ fait donc bien de les suivre. „

l'état de la blessure a constaté que le coup lui a été tiré par une main étrangère. — Tandis qu'on massacre les gens de bien, on se passionne pour des scélérats. A Versailles on alloit rompre & brûler un garçon ferrurier, qui le 26 Juillet avoit assassiné son pere; la populace délivra ce parricide, & l'arracha au supplice. — Une autre infurrection non moins horrible est celle de Chaillot. Les Suisses de cette caserne s'étant débandés, vinrent pour prendre leurs drapeaux avec un détachement des bourgeois du Roule; quelques Suisses fideles, restés dans les casernes ne voulurent pas livrer les drapeaux. On alloit se battre; le commandant de la maréchaussée arrive pour contenir les deux partis; il propose de se charger du drapeau, jusqu'à ce que M. de la Fayette ait décidé à qui il doit appartenir. Un Suisse mécontent de cette proposition que tout le monde sembloit adopter, lui lâche un coup de fusil & le tue. Ce lieutenant de maréchaussée étoit un jeune homme fort aimé; il s'appelloit Durocher, fils du célèbre inspecteur de police de ce nom. — On parle de deux conseillers au parlement de Guienne, qui ont été insultés gravement à Bordeaux, & dont l'un fils du premier président, a été placé en sentinelle par son propre perruquier, commandant d'une patrouille bourgeoise, que le hasard fit passer par le lieu de la scene. — On écrit de Caen que le vicomte de Delzunce, major en second du régiment de Bourbon, infanterie, ayant promis deux louis à deux de ses grenadiers s'ils arracheroient à deux soldats du

régiment d'Artois, une médaille, que leur a accordée la municipalité de Rennes, les deux grenadiers ont voulu tenter l'entreprise; les deux soldats se sont défendus: les bourgeois sont venus à leur secours; on a sonné le toclin, on a environné la caserne, des torches à la main, & avec une forte artillerie: on a chassé le régiment, en exigeant qu'il laissât ses armes; on a pris le vicomte: le comité l'a déclaré coupable; il a été amené sur la place St. Pierre; on lui a brûlé la cervelle. Un volontaire lui a coupé la tête; on l'a portée dans les rues de la ville au bout d'une pique. — Nous apprenons d'Orléans que la division commence à s'introduire parmi les volontaires, au nombre de 900. Le peuple s'obstine à ne point recevoir de cavalerie. On ne connoit point ici la liste fatale des proscriptions. Les gens suspects & prudens s'exilent d'eux-mêmes. Notre lieutenant de police, nommé Miron-de-Pont-le-Roi; Tassin de Villepiere, avocat du roi, & Alix de la Picardiere, un des Echevins, ont calmé la haine du peuple en fuyant. — L'hôtel de la Force & le Châtelet regorgent de prisonniers, presque tous brigands, & déjà timbrés du fer de la justice. M. Gravier de Vergennes a déclaré à l'hôtel-de-ville, que si on ne se hâtoit pas de faire évacuer ces asyles, il pourroit en résulter une maladie pestilentielle. Au milieu de tout cela on a la douleur de voir naître une espece de défiance entre les municipalités & l'assemblée-nationale; défiance que la fermentation des têtes & la disposition des esprits ne peuvent qu'au-

gner de jour en jour. L'on comptoit assez sur la protection, sur la fermeté de l'assemblée-nationale, pour ne pas craindre les horreurs de l'anarchie, après avoir échappé aux fers du despotisme ; mais ne voilà-t-il pas que l'assemblée-nationale semble à son tour craindre Paris, & redouter les arrêtés & les décisions de ses districts. Il est vrai que la cour & l'assemblée-nationale elle-même sont à la merci des Parisiens ; en moins de 4 heures cent mille hommes & cent canons peuvent aller dicter des loix à Versailles ; mais il faut espérer que la providence qui règle la destinée des peuples, ne permettra pas un état si destructif & que nous ne sommes pas encore arrivés à l'époque où le sort de la France doit être celui de tant d'empires dont l'histoire, & les livres saints surtout, nous présentent la catastrophe. (a)

Suivant une feuille, qui court depuis deux jours, il a été trouvé, dans la Bastille, une carte, portant n. 64389000 (chiffre inintelligible) & la note suivante : *Fouquet arrivant des isles de Ste. Marguerite, avec un masque de fer. A la suite sont trois X, & au-dessous Kerfadion.* On fait, en effet, que le sur-intendant s'échappa de

(a) C'est ainsi que les nations se défont & se fondent, comme dit l'Écriture, à l'aspect d'un Dieu offensé ; c'est ainsi que les royaumes & les rois, ces collines du monde, ces montagnes du siècle, selon l'expression du prophète, sont abaissées sous les pas du seul roi éternel. *Aspexit & dissolvit gentes, & contriti sunt montes sæculi. Incurvati sunt colles mundi ab itineribus æternitatis ejus.* Hab. 3.

la forteresse de Pignerol ; il paroît qu'il fut repris & conduit aux isles Ste. Marguerite , d'où il fut transféré à la Bastille , avec un masque de fer. (a)

L'affaire de M. de Montaign de Mefmets, Seigneur de Quinze, est fautive ; du moins, la version, établie dans le procès verbal des cavaliers de maréchaussée, & communiquée aux états-généraux. Il n'est pas vrai qu'il y ait eu aucune fête au château ; il n'est pas vrai, non plus, qu'un bosquet ait sauté par l'explosion d'une mine & que plusieurs citoyens en aient été les victimes : voici le fait : trois dragons se promenoient dans le parc ; ils sont entrés dans un pavillon, où l'on retiroit les poudres & les armes, pavillon connu pour cet usage : il paroît que ces soldats voulant passer la nuit dans cette retraite, & y faire, pour souper, un peu de cuisine, ont allumé une chandelle ; ils ont voulu visiter le mobilier de cet endroit ; ils ont porté la lumière sur une barrique de poudre, du

(a) Cette opinion peu accréditée jusqu'ici, & qui ne semble pas s'accorder avec l'extrême respect qu'on porta toujours à ce prisonnier, & les mesures extraordinaires prises pour laisser son nom sous le plus profond secret, acquiert néanmoins de la vraisemblance quand on considère qu'effectivement Fouquet fut d'abord enfermé à Pignerol, & qu'on ne sait pas positivement ce qu'il devint depuis. Le bruit a couru qu'il y étoit mort ; d'autres disent qu'il mourut dans le sein de sa famille. Ces incertitudes & ces variantes avec la certitude de sa détention à Pignerol, sont favorables à la nouvelle hypothèse. Voyez dans le *Dict. hist.* MASQUE DE FER, & FOUQUET Nicolas.

moins, on le pense, & alors, le pavillon, les armes & les trois chasseurs ont sauté en l'air. Cet événement a répandu les plus grandes alarmes; on a cru que c'étoit une méchanceté du Seigneur; on a pensé dans le pays que plusieurs citoyens en étoient victimes; mais on a rassemblé les débris des trois militaires, & l'on n'a pas tardé de voir que c'étoient trois dragons ou chasseurs, qui paroissent avoir envie de déserter, & qui, dans l'ivresse, ont pu commettre l'imprudence de mettre le feu à la barrique de poudre.

Il paroît dans ces circonstances un *Discours* qui fait la plus grande sensation. Nous en extrairons ces passages. „ Ce même peuple qui élevoit ses haches & allumoit ses
 „ torches pour ses magistrats, a méconnu
 „ leur voix, & ses décrets ont condamné
 „ aux flammes les décrets des premiers tribunaux. L'autorité publique craint de se
 „ compromettre, & reste sans vigueur, pres-
 „ que sans exercice. Depuis que tous prétendent à la législation, la loi n'a plus
 „ de force; chacun veut la dicter, & nul
 „ ne veut la suivre. Au moindre ordre émané
 „ du trône, ou de vos tribunaux, ou de
 „ votre police, on craint la multitude, les
 „ tumultes & les séditions. On desire, &
 „ on craint vos états-généraux. On a vu
 „ des cabales; le peuple a cru nommer ses
 „ défenseurs, parce qu'il a nommé l'ennemi
 „ des autres classes. „

„ L'esprit démocratique s'est montré jus-
 „ ques dans les ministres des autels. Les
 „ pasteurs secondaires ont semblé conspirer

„ contre les pasteurs du premier ordre. Ils
 „ se sont applaudis de l'avoir emporté dans
 „ vos assemblées sur ceux qui les dominent
 „ dans vos temples, sur ceux dont les suf-
 „ frages auroient pu seuls donner à vos ca-
 „ pitulaires l'autorité des loix ecclésiasti-
 „ ques. Comme l'état, l'Eglise a eu son
 „ tiers; & puissent des abus personnels &
 „ particuliers, ne pas fournir encore des
 „ prétextes à une jalousie dont le prêtre ja-
 „ mais n'eût dû suivre l'exemple! puissent
 „ ces abus ne pas enfanter le plus grand
 „ des abus, l'insubordination inconstitution-
 „ nelle dans l'Eglise, la rivalité double-
 „ ment scandaleuse entre l'apostolat & le
 „ simple sacerdoce! puisse le tems ne pas
 „ entraîner avec l'anarchie, de nouveaux
 „ désordres dans toutes les parties de l'état! „
 „ Vous ne connoissez pas jusqu'où ils s'é-
 „ tendront; mais laissez aux principes mo-
 „ dernes le tems de germer. Laissez à vos
 „ tribuns celui de diriger l'intrigue, de con-
 „ certer les plans, de former des partis,
 „ d'assurer des cliens, de jouer ces grands
 „ rôles qui font les Manlius ou les Catilina.
 „ Laissez à l'ennemi le soin de fomenter
 „ les divisions entre le prince & les sujets.
 „ Laissez à ces rois même que vous aurez
 „ flétris, le soin de regagner, par des suf-
 „ frages mercenaires, ou par cette hardiesse
 „ qu'inspirent des victoires, un droit plus
 „ cher encore que des conquêtes. Laissez
 „ à vos seigneurs le tems de s'établir sur
 „ les débris d'un trône que vous avilissez;
 „ laissez dans vos comices les tribuns se for-
 „ mer à l'art de diriger les opinions, d'é-

„ chauffer les esprits, de se rendre impor-
 „ tants & nécessaires, de perpétuer les dé-
 „ putations & les débats, pour perpétuer
 „ les tribunats. Laissez des magistrats, un
 „ jour, bientôt peut-être, également jaloux
 „ du trône & des comices, méditer en silence
 „ les moyens de regner par l'interprétation
 „ habituelle des loix, sur les loix elles-
 „ mêmes, & sur ceux qui les font, ou pré-
 „ tendent les faire. Entre vos comices in-
 „ tercalaires & vos tribunaux journaliers,
 „ laissez les jalousies s'accroître, la fausse
 „ intelligence simuler des traités, & l'arif-
 „ tocratie des importans du tiers, & l'a-
 „ ristocratie des barons & des ducs, & l'a-
 „ ristocratie judiciaire, se cacher, se mon-
 „ trer, se combattre, s'élever alternative-
 „ ment sous le simulacre de la démocratie,
 „ toujours sur les ruines de la monarchie ;
 „ & vous faurez enfin quel est le vrai ami
 „ du peuple, ou celui qui nous crie : *la*
 „ *multitude seule fait la loi* ; ou celui qui
 „ nous dit : *la multitude entraîne la con-*
 „ *fusion, les troubles, l'anarchie* ; de l'a-
 „ narchie naissent les factions & les partis ;
 „ des factions & des partis naissent tous les
 „ tyrans. „

„ Que nos propres malheurs, que des
 „ révolutions faciles à prévoir vous rame-
 „ nent enfin à des idées plus sages. Pesez
 „ le sort des grandes confédérations contre
 „ la monarchie. Elles ont fait couler des
 „ déluges de sang ; pour quelques jours d'é-
 „ clat, pas un instant de paix. Elles se dé-
 „ vroient mutuellement, & le jour du des-
 „ pote arrivoit. Celui des Marius & des Sylla

„ hâtoit les proscriptions ; celui des Caton
 „ même & des Pompée , engloutissoit la
 „ république. Les Tibere naïssent , &
 „ aux Tibere succédoient les Néron. Où
 „ étoient - ils alors ces fiers républicains ?
 „ Et qu'étoit - ce que cette majesté d'un peu-
 „ ple né pour dicter la loi , non pour la
 „ recevoir ? Où les avoit conduits ce grand
 „ principe , que *tous ne sont pas faits*
 „ *pour un ?* „

„ Toute société est faite pour être gou-
 „ vernée ; & le salut du peuple , & non pas
 „ son orgueil , est la suprême loi ; voilà les
 „ vrais principes dont il falloit partir : voilà
 „ ceux que le sage médite. „

NOUVELLES DIVERSES.

On donne pour constant que la cour d'Es-
 pagne a défendu , sous les peines les plus
 séveres , l'introduction dans ses royaumes ,
 d'aucun livre François , sur la constitution
 & la révolution qui s'opere actuellement en
 France. — On écrit de Tournai ce qui
 suit. „ Le 14 à 6 heures du soir , on ar-
 „ rêta ici un particulier , accusé d'avoir
 „ tenu des discours repréhensibles à l'oc-
 „ casion de la cherté du grain. A peine
 „ cette nouvelle eut-elle transpiré , que le
 „ peuple se rendit en foule à la grand'garde ,
 „ pour demander l'extradition du détenu ,
 „ qui , en conséquence , fut remis en liberté
 „ à 9 heures. Non contente de cette satis-
 „ faction , la populace attaqua la nuit la
 „ maison du premier juré , M. de Bassé-
 „ rode , & y brisa tout ce qu'elle ne put
 „ emporter. De-là , elle se rendit aux mai-

89 fons de Mrs. Dufalu, procureur fiscal de
 90 la ville, & de Macau, pensionnaire du
 91 sénat, où elle commit les mêmes excès.
 92 On évalue la perte de chacun de ces
 93 messieurs à plus de 4 à 5000 fl. Les pil-
 94 lards allèrent pousser outre, mais la garde
 95 bourgeoise, réunie à 60 de nos soldats,
 96 parvint à les dissiper, après en avoir tué
 97 4 ou 5, blessé grièvement un plus grand
 98 nombre & fait beaucoup de prisonniers.
 99 Le 15, le magistrat convoqua les 4 com-
 99 pagnies bourgeoises & leur ordonna de se
 99 tenir sous les armes avec les gardes des
 99 états de Tournai. Nos bons citoyens,
 99 ayant à leur tête les plus notables de
 99 cette ville, font la patrouille toutes les
 99 nuits. Ces mesures ont rétabli le calme &
 99 la tranquillité „ — La ville de Cologne
 s'est soulevée contre quelques magistrats qui
 vouloient y introduire le culte des protes-
 tans. Le 3 Août tous les bourgeois arbo-
 rerent la cocarde, mais les protestans s'étant
 retirés, l'insurrection n'eut point de suite
 funeste. D'un autre côté il s'éleve des nua-
 ges entre cette ville impériale & l'électeur ;
 celui-ci vient de faire publier un édit qui
 déclare inhabiles à tout emploi ceux qui
 auroient étudié dans l'université de Cologne
 & assisté aux leçons de théologie, de ju-
 risprudence & de médecine. — *Extrait*
d'une lettre de la Haye, du 21 Août.
 99 Nous avons ici depuis quelque tems le
 99 célèbre avocat Vandernoot. Quoiqu'il y
 99 ait, à ce que l'on prétend, un demi
 99 million sur sa tête, il n'a pu être encore
 99 enlevé. Le conseiller de Marmol, le même

» qui lors de l'abolition du conseil souve-
 » rain de Brabant , fut saisi & traîné par
 » les soldats , a été assailli par un assassin ,
 » après son élargissement sur les terres de
 » Hollande , mais le coup n'a pas été mortel ;
 » l'assassin est pris , & l'on ne doute pas que
 » les Hollandois n'en fassent bonne justice.
 » M. de Lincé citoyen d'Anvers , n'a pas
 » si heureusement échappé ; ayant été en-
 » levé en plein jour au milieu de la ville de
 » Liege , aujourd'hui remplie de suppôts de
 » la maréchaussée de Bruxelles . . . » (a). —
 Nous apprenons par des lettres authenti-
 ques , que la flotte Ruffe est parvenue , en
 conséquence de l'engagement du 26 Juillet ,
 au but qu'elle se proposoit depuis long-tems.
 La petite escadre qui en étoit séparée s'est
 réunie à la flotte ; mais on rapporte une
 circonstance qui peut avoir les suites les
 plus sérieuses. La flotte Danoise , malgré
 l'affurance solemnelle que la cour de Cop-

(a) Je copie cet article tel qu'il m'a été en-
 voyé de la Haye , mais en avertissant le public
 qu'on n'y rend pas assez de justice au peuple Lié-
 geois. M. de Lincé a été enlevé parce qu'il s'est
 imprudemment confié à un suppôt de la maré-
 chaussée qui se disoit un riche négociant de Mons.
 Les Liégeois n'aiment pas les voleurs d'hom-
 mes , & plus d'une fois ils ont donné des preu-
 ves de cette raisonnable aversion. On dit qu'au-
 jourd'hui , sur je ne fais quels bruits répandus
 à cet égard , ils redoublent de vigilance & de
 colere , & que selon toute vraisemblance les ago-
 zils de nos voisins ne feront pas long séjour
 chez eux.

penhague a donnée de rester neutre, a protégé l'escadre Russe; & cette protection qui a facilité la jonction, & qui assure aux Russes une supériorité assez marquée pour mettre l'ennemi dans l'impossibilité de garder plus long-tems la mer, obligera peut-être l'Angleterre de se regarder comme insultée & d'agir en conséquence. — Le duc de Sudermanie est rentré avec la flotte sous ses ordres à Carlscron, le 1 de ce mois: il a mis à terre un nombre considérable de malades; & il a pris en remplacement les matelots reconvalescens ou nouvellement enrôlés, qu'on avoit rassemblés dans ce port. En même tems l'on a conduit sur la flotte un grand nombre de canons récemment fondus, pour augmenter le calibre & la quantité de l'artillerie des vaisseaux. L'on a appris avec peine, que le succès du combat naval du 26 Juillet a manqué par l'inaction d'une partie de la flotte. Le contre amiral Liljehorn, qui la commandoit, a été débarqué, mis aux arrêts, & interrogé sur les motifs de sa conduite: mais il n'a rien transpiré de cette procédure. — Le roi a envoyé ordre à Carlscron de restituer les cargaisons de trois navires marchands Hollandois, qui y avoient été amenés, de relâcher les bâtimens, & de convenir avec leurs capitaines ou patrons pour l'indemnité, qu'ils réclament. Sa Maj. a chargé en même tems l'amiral Wrangel, qui commande dans le port, de faire mettre aux arrêts & juger par un conseil de guerre les officiers des frégates & cutters, qui, en s'emparant de ces vaisseaux, ont porté atteinte aux droits

de la neutralité & violé le pavillon de la république. — *Extrait d'une lettre de Paris, du 24 Août.* „ Il y a un bruit sourd, „ qui semble menacer d'un grand orage. De „ toutes parts nous voyons arriver ou des „ étrangers, ou des nationaux, ou des soldats „ transfuges, ou bien, les ouvriers, las du „ despotisme de leurs maîtres quittent les at- „ teliers, s'attroupent, & veulent qu'on „ adoucisse leur sort. Le cri de la liberté de- „ vient celui de la licence. Les perruquiers „ déliberoient, le 18, aux champs Elisées; „ une patrouille nombreuse est venue; elle a „ voulu disperser cet attroupement. Les at- „ troupsés ont tenu bon. Un coup de sabre a „ été lâché sur la main d'un garçon coiffeur. „ Toute la troupe s'est rendue à l'hôtel-de- „ ville : on a porté plainte au marquis de „ la Fayette, qui a fait penser le blessé, „ & qui a pu contenir la multitude. On „ craint la suite de toutes ces agitations. „ Nous avons ici des avis qui assurent que „ toute l'armée est prête à se rendre à Pa- „ ris pour faire le service de la garde na- „ tionale & être payée comme elle; on est „ fort embarrassé pour empêcher que ce „ torrent ne viennent fondre sur nous „.

— *Bulletin de Luxembourg.* „ L'empereur délivré entièrement, depuis 4 semaines, de tout accès de fièvre & de douleurs dans les reins, s'est porté si bien, que S. M. gaignoit des forces & prenoit de l'embonpoint; mais, depuis quelques jours, il s'est manifesté à l'anus une espece de fistule qui, étant venue à suppuration, a été percée le 14. Une seconde incision ayant été trouvée né-

ceffaire le 18, le premier médecin M. de Brambilla fit cette opération avec son habileté reconnue & le succès ordinaire. S. M. n'a point de fièvre & se porte, au reste, aussi bien que son état le permet „ — L'évêque & prince de Liege a quitté ses états mercredi 26, à 9 heures du soir. On ignore jusqu'ici où S. A. s'est retirée. Elle a laissé en partant la déclaration suivante, en desirant qu'on la rendît publique.

La prochaine journée d'état pouvant être très-tumultueuse, & de nature à nuire à ma santé, que je ne desiré de conserver, que pour le bien-être de ma nation, j'ai jugé convenable de m'éloigner, pour quelque tems, de ma capitale.

J'affure la nation, que je chéris, que ce n'est nullement dans le dessein de solliciter aucun secours étranger, ni dans l'intention de porter aucune plainte à sa majesté impériale, ni à la diète, ni aux suprêmes tribunaux de l'empire. De plus je n'ai donné aucune commission à qui que ce soit de porter la moindre plainte, & je désavoue, à la face de l'univers, toutes celles, qui, peut-être, dans les circonstances présentes, pourroient être portées en mon nom, n'ayant donné pareille commission à qui que ce soit, ni en manifesté le desir.

J'exhorte la nation de délibérer avec calme & modération, sur les changemens utiles & nécessaires, dont on jugeroit la constitution susceptible, de respecter les propriétés & de n'exercer aucun genre de vengeance contre qui que ce soit.

Je ferai parvenir la connoissance du lieu

où je resterai , pour qu'on puisse m'instruire des résolutions qui se prendront.

Je recommande , avec ferveur , toute la nation à la divine providence , pour qu'elle daigne l'éclairer , lui donner l'esprit de paix , de concorde , & que l'ouvrage , qu'elle destine d'entreprendre , soit celui qui assure la tranquillité & la félicité des races futures. Fait à Seraing , le 26 Août 1789.

(Signé) CONSTANTIN-FRANÇOIS , évêque & prince de Liege.



L'éguille est le mot de la dernière énigme.

Nous sommes vingt , tous du même âge ,
 Divisés en quatre quartiers ,
 Aux plantes attachés , souvent en esclavage :
 Moitié de nous sont prisonniers ;
 Et telle est notre destinée ,
 Que c'est par notre autre moitié
 Que nous sommes logés en prison sans pitié
 Pendant tous les jours de l'année ;
 Il est vrai que pendant les nuits ,
 De nos cachots étant sortis ,
 On nous laisse jouir aux heures ordinaires
 Des mêmes libertés dont jouissent nos frères.

Dans le dernier Journal , p. 581 , l. 22 , Schröck , lisez Schröck , p. 627 , l. 13 de la note , paronisme , lisez paroxisme.



T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	33
RUSSIE	(Pétersbourg.	35
POLOGNE	(Varsovie.	37
ANGLETERRE	(Londres.	41
SUEDE	(Stockholm.	42
DANEMARCK	(Coppenhague.	43
ITALIE	{ Rome.	<i>ibid.</i>
	{ Naples.	44
ALLEMAGNE	{ Vienne.	<i>ibid.</i>
	{ Brinn.	45
	{ Berlin.	46
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	48
	{ Dieft.	54
FRANCE	(Paris.	<i>ibid.</i>
NOUVELLES DIVERSES.		73

